

Plan d'action canadien contre le racisme



Un Canada pour tous



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme est publié par le ministère du Patrimoine canadien.

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie en citant sa source :
le ministère du Patrimoine canadien.

Veillez adresser toute correspondance relative à ce document à :

Ministère du Patrimoine canadien
Multiculturalisme, Bureau national
15, rue Eddy
11^e Étage
Gatineau, Québec
K1A 0M5

Téléphone : (819) 953-1970 Ligne sans frais : 1-888-77MULTI ou 1-888-776-8584
Télécopieur : (819) 997-0880 ATS : (819) 997-3123

Courriel : Multi_Canada@pch.gc.ca

Ce document est aussi accessible sur le réseau Internet, à la rubrique :
www.multiculturalism.pch.gc.ca

ISBN 0-662-68893-7

Numéro de catalogue CH34-7/2005

© Ministère des travaux publics et Services gouvernementaux Canada (2005)
Imprimé au Canada

Table des matières

Message du Premier ministreii
Message des ministresiii
Sommaire1
Partie I : Éliminer les obstacles5
Leçons apprises6
Vers une définition pratique8
Responsabilités et avantages découlant de l'engagement10
Plan d'action canadien contre le racisme10
Axes prioritaires d'intervention contre le racisme12
Partie II : Plan d'action en six points13
1. Aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme et aux autres formes de discrimination14
2. Élaborer des stratégies axées sur l'avenir en vue de promouvoir la diversité et de lutter contre le racisme28
3. Accroître le rôle de la société civile35
4. Accroître la coopération régionale et internationale38
5. Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme et à la diversité42
6. Contrer les actes motivés par la haine et les préjugés46
Partie III : Rendre des comptes à la population canadienne55
Conclusion59



PRIME MINISTER • PREMIER MINISTRE

Avant-propos

Le très honorable Paul Martin, Premier ministre du Canada



Dans le discours du Trône, notre gouvernement s'est engagé à favoriser sans relâche l'inclusion et à renforcer la capacité du Canada de lutter contre le racisme. Nous voulons créer des collectivités prospères et dynamiques qui seront les moteurs de la nouvelle économie. Dans un pays comme le nôtre – l'un des plus multiculturels au monde, dont les valeurs fondamentales sont ancrées dans la démocratie – le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes sont inacceptables. Chaque être humain a le droit de vivre dans la sécurité, de travailler, de participer à la société et de s'épanouir pleinement. Le racisme a pour effet de violer ces droits.

Des sondages démontrent que les Canadiens et Canadiennes souhaitent que nous prenions les mesures nécessaires pour combattre le racisme. La communauté internationale a aussi lancé un appel à l'action à la suite de la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban, en Afrique du Sud, en 2001. Nous sommes à l'écoute des Canadiennes et Canadiens et nous voulons que notre pays continue d'être réputé, à l'échelle internationale, pour être terre de liberté et d'égalité. Le plan d'action contre le racisme que nous présentons aujourd'hui répond donc aux préoccupations de la population canadienne et du monde dans son ensemble.

Fondé sur les lois, les politiques et les programmes déjà mis en place, le plan propose une série de nouvelles mesures pour lutter efficacement contre le racisme au Canada. Les stratégies envisagées traitent de questions prioritaires comme les jeunes, l'emploi, la coopération entre les ministères et les organismes fédéraux, et l'application de la loi. En outre, le plan favorise une collaboration accrue entre les paliers de gouvernement, les organisations communautaires, les institutions publiques et les particuliers.

Assurer le respect de la diversité, laquelle enrichit l'individu, la population et la culture, demeure le meilleur moyen de combattre le racisme et la discrimination. Notre plan d'action établit les démarches et les mesures pratiques visant à promouvoir la diversité au sein de nos institutions et de nos collectivités, et dans nos foyers. Il constitue une étape importante dans la lutte contre le racisme partout au Canada. Je demande à tous les Canadiens et Canadiennes de s'unir pour édifier ensemble une société plus équitable dont la diversité, source de force, l'aidera à relever les défis à venir.

Canada 



Introduction

Le gouvernement du Canada est fier de vous présenter *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme*.

L'égalité, le multiculturalisme et la diversité sont des valeurs fondamentales de la société canadienne. Nous travaillons à promouvoir ces principes à l'échelle internationale. Nous croyons en la nécessité de traiter chaque être humain avec dignité et respect. Notre engagement à l'égard de la diversité se fonde sur cette conviction.

Ce plan d'action est la première approche horizontale et concertée adoptée par l'ensemble du gouvernement fédéral en vue de lutter contre le racisme. Il s'agit d'une vaste stratégie qui s'accompagne de mesures concrètes et pratiques. Ces mesures ont été élaborées en vue de mettre en oeuvre, tant à l'échelle nationale qu'internationale, la vision du Canada d'une société axée sur l'inclusion et l'égalité et d'une économie prospère et durable pour tous les citoyens et citoyennes. Notre approche s'appuie sur des principes fondamentaux comme la dignité humaine, la valeur intrinsèque de chaque individu et l'équité, ainsi que sur la protection des droits des minorités et l'égalité d'accès à l'emploi.

Nous ne partons pas de zéro; nous pouvons déjà miser sur des acquis importants. Nous nous sommes dotés de lois et d'une *Charte des droits et libertés* enchâssée dans notre Constitution. Nous avons élaboré des politiques et des programmes qui visent à mettre en valeur le caractère multiculturel de notre société, à enrayer toute forme de discrimination et à éliminer les obstacles à l'emploi pour les minorités. Enfin, nous pouvons compter sur l'appui indéfectible de la majorité des Canadiens et des Canadiennes qui reconnaissent la richesse que nous procure notre diversité et qui luttent au quotidien contre le racisme dans leur communauté et au travail.

Grâce à ce plan d'action contre le racisme, le Canada renforcera son rôle de chef de file sur cette question, au pays comme à l'étranger. Nous pourrions ainsi favoriser encore davantage le respect, la reconnaissance des droits de la personne, l'imputabilité, la productivité et la prospérité.

Ministre d'État (Multiculturalisme)
L'honorable Raymond Chan, C.P., député

Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada
L'honorable Joe Volpe, C.P., député

Ministre du Travail
L'honorable Joe Frank Fontana, C.P., député

Ministre de la Justice
L'honorable Irvin Cotler, C.P., député

SOMMAIRE
Un Canada pour tous



Plan d'action canadien contre le racisme

Sommaire

Au sujet du présent plan d'action

Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme expose les questions et les approches du présent plan d'action du gouvernement du Canada. Cette initiative vise à mettre fin au racisme et à la discrimination raciale dans la société. Ce document comprend trois parties :

Partie I : Éliminer les obstacles établit le contexte général du plan d'action.

Partie II : Plan d'action en six points établit les six thèmes prioritaires autour desquels s'articulent les activités gouvernementales. Pour chaque section prioritaire, on décrit les mesures prises à ce jour de même que celles proposées par le gouvernement et ses partenaires.

Partie III : Rendre des comptes aux Canadiens expose les mesures mises de l'avant afin d'exercer un suivi pour chacun des thèmes prioritaires.

EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ ET DE MULTICULTURALISME, le Canada se met au service du bien commun en valorisant et en respectant tous les citoyens pour ce qu'ils sont. Cette approche sert bien le Canada puisqu'elle favorise l'édification d'une société plus forte, plus harmonieuse et plus créative. Le succès de notre pays et ses perspectives d'avenir reposent sur sa capacité à rassembler des gens d'origines variées, tant d'une perspective ethnique que raciale et religieuse, pour bâtir une société respectant l'identité et le patrimoine culturel de chacun.

Au cours de la dernière décennie, la diversité a connu une croissance constante au Canada, et cette tendance se maintiendra dans l'avenir. Le Canada compte plus de 200 groupes ethniques. Les minorités visibles représentent 13 p. 100 de la population et 18 p. 100 des Canadiens sont nés à l'étranger. L'immigration compte pour 53 p. 100 de la croissance globale de la population et les minorités visibles devraient représenter 20 p. 100 de la population d'ici 2016.

Dans le contexte de cette diversité en constante croissance, le Canada a élaboré une approche évolutive à l'égard de la citoyenneté. Cette approche est fondée sur des principes fondamentaux, des droits et des responsabilités qui se reflètent dans un solide cadre législatif et politique. Ce modèle s'appuie sur des principes fondamentaux bien ancrés : la tolérance, l'équité, l'égalité des chances de même que le respect des droits de la personne et de la primauté du droit. Ces droits doivent être mis en parallèle avec une attente voulant que les individus concernés assument les responsabilités fondamentales qui s'inscrivent dans notre modèle de citoyenneté.

Au cours des quarante dernières années, le Canada a établi un cadre juridique solide en vue de promouvoir les droits de ses citoyens et de protéger ces derniers contre la discrimination. Sur la scène internationale, on reconnaît que le Canada est un leader dans le domaine des droits de

la personne. Ce n'est peut-être pas un hasard si notre pays a donné le jour à John Peters Humphrey, un des principaux artisans de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). De plus, le Canada a ratifié les six importants traités internationaux des Nations Unies sur les droits de l'homme et de nombreux textes connexes.

Même si le racisme érode les assises sociales du Canada et va à l'encontre des valeurs des citoyens canadiens, un récent sondage d'opinion publique confirme que le racisme et la discrimination continuent d'exister. Un sondage Ipsos-Reid, réalisé en 2003 pour le compte du Centre de recherche et d'information sur le Canada et du quotidien *The Globe and Mail*, indique que 74 p. 100 des Canadiens estiment qu'il y a toujours un degré élevé de racisme au Canada. L'analyse d'un sondage sur la diversité ethnique réalisé en 2002 par Statistique Canada révèle un niveau aberrant de discrimination signalé par les minorités visibles (35 p. 100), et plus particulièrement par les personnes de race noire (49 p. 100), au cours des cinq dernières années. De plus, des événements à l'échelle nationale et internationale ont davantage porté notre attention sur des questions telles que les manifestations de haine, les préjugés raciaux, la discrimination systémique, les allégations de profilage racial et la diminution de l'engagement des citoyens.

Le gouvernement du Canada prend des mesures importantes afin d'éliminer la discrimination et les obstacles dans notre société. Cet engagement public ferme — réaffirmé lors du discours du Trône d'octobre 2004 — constitue une promesse de « poursuivre ces objectifs de telle manière que soit respectée la diversité du Canada, ce creuset où se fondent le talent et l'innovation ». Le premier ministre a aussi déclaré que le gouvernement prendrait « des mesures pour renforcer la capacité du Canada à lutter contre le racisme, la propagande haineuse et les crimes motivés par la haine, ici même, dans notre pays, et dans le reste du monde ».

Le gouvernement fédéral a répondu à l'appel en mettant de l'avant des programmes, des politiques et des mesures législatives. Pour s'assurer que tous les Canadiens aient une chance égale d'apporter leur pleine contribution à la société, les ministères et organismes fédéraux ont lancé un large éventail d'initiatives. Plusieurs de ces initiatives ont été élaborées en partenariat avec différents secteurs de la société.

Plan d'action en six points pour combattre le racisme et la discrimination

- 1) Aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme et aux autres formes de discrimination
- 2) Élaborer des stratégies axées sur l'avenir en vue de promouvoir la diversité et de lutter contre le racisme
- 3) Accroître le rôle de la société civile
- 4) Accroître la coopération régionale et internationale
- 5) Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme et à la diversité
- 6) Contrer les actes motivés par la haine et les préjugés

Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme constitue un élément clé de la réponse du gouvernement du Canada. Il s'agit d'une initiative de collaboration visant à éliminer le racisme au Canada. Ce plan d'action a été élaboré dans le but de soutenir la mise en œuvre concertée des politiques, des programmes et des actions au sein des ministères fédéraux et d'établir des plans pour l'avenir.

Le gouvernement du Canada a profité du dépôt de son budget 2005 pour engager une somme de 56 millions de dollars sur cinq ans en vue de renforcer la capacité du gouvernement à réaliser le *Plan d'action canadien contre le racisme*. Ce plan d'action ouvert et dynamique a été élaboré à la suite d'une vaste consultation auprès des Canadiens. Il invite tous les secteurs de la société – les gouvernements, les organisations, les collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles, et les particuliers – à collaborer dans le but commun de contrer le racisme.

Grâce à des partenariats avec divers secteurs de la société, le gouvernement du Canada continuera d'aborder les enjeux concernant la diversité ethnique, raciale et religieuse lorsqu'il y a responsabilité conjointe, et de collaborer à la coordination et au partage de l'information entre les gouvernements. Dans le cadre de ce processus, le ministre d'État (Multiculturalisme), en s'appuyant sur le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien, consultera chaque année les intervenants afin d'évaluer les progrès réalisés et de renouveler les efforts en vue de créer une société canadienne cohésive exempte de racisme.

Un Canada pour tous ne vise pas uniquement l'inclusion— il s'agit d'un appel à l'action afin de lutter contre le racisme. Ce plan d'action constitue une mesure importante du Canada dans ses efforts visant à renforcer la cohésion sociale. Il s'agit aussi d'un complément au travail remarquable accompli partout au pays, au sein des collectivités, par des organisations engagées dans la lutte au racisme.

PARTIE I : **Éliminer les obstacles**



Leçons apprises

Vers une définition pratique

**Responsabilités et avantages
découlant de l'engagement**

**Plan d'action canadien
contre le racisme**

**Axes prioritaires d'inter-
vention contre le racisme**

PARTIE 1 : Éliminer les obstacles

CADRE LÉGAL ET STRATÉGIQUE DU CANADA

- 1947 *Loi sur la citoyenneté canadienne.*
- 1948 Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide (ratifiée par le Canada en 1952).
- 1948 Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 1958 Convention internationale concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (ratifiée par le Canada en 1964).
- 1960 *Déclaration canadienne des droits.*
- 1963 Mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
- 1965 Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ratifiée par le Canada en 1970).
- 1966 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ratifié par le Canada en 1976).
- 1966 Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ratifié par le Canada en 1976).
- 1969 La Commission royale souligne la nature bilingue et multiculturelle du Canada dans le livre IV de son rapport.
- 1969 *Loi sur les langues officielles.*
- 1971 Politique canadienne de multiculturalisme.
- 1976 *Loi sur l'immigration.*
- 1977 *Loi canadienne sur les droits de la personne.*
- 1979 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ratifiée par le Canada en 1981).
- 1982 *Charte canadienne des droits et libertés.*
- 1984 Dans un rapport intitulé *L'égalité ça presse!*, un comité spécial du Parlement réclame une loi sur le multiculturalisme.
- 1985 L'article 15 – Droits à l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés* entre en vigueur.
- 1986 *Loi sur l'équité en matière d'emploi.*
- 1988 *Loi sur le multiculturalisme canadien.*
- 1989 Convention relative aux droits de l'enfant (ratifiée par le Canada en 1991)
- 1990 *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales.*

DEPUIS PLUS DE QUARANTE ANS, le cadre juridique du Canada contribue à promouvoir les droits de ses citoyens et à les protéger de la discrimination. Cependant, le racisme et la discrimination sont des questions dont les incidences se font sentir bien au-delà nos frontières. C'est pourquoi les efforts canadiens axés sur la promotion de la diversité et du respect s'inscrivent dans le cadre d'efforts internationaux pour contrer le racisme, la discrimination et l'intolérance raciale.

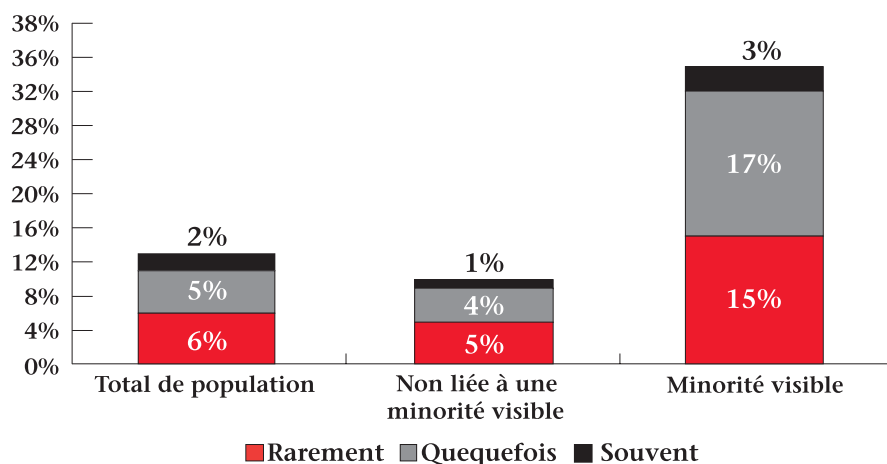
Le Canada adhère à plusieurs ententes internationales sur les droits de la personne qui visent l'élimination de la discrimination. La *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* constitue l'une des principales ententes de ce genre. Celle-ci en appelle à tous les gouvernements d'interdire et d'éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et d'assurer que tous puissent profiter pleinement et également de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, sans égard à la race, la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique.

Leçons apprises

En 2001, le Canada a joué un rôle actif dans la troisième *Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée* (CMRC) qui s'est tenue à Durban, Afrique du Sud. En prévision de cette conférence, trois comités ont été formés afin de conseiller l'ancienne secrétaire d'État du gouvernement fédéral (Multiculturalisme et Condition féminine). Un large éventail de personnes a participé à des tables rondes, à des consultations régionales et nationales, à un forum sur la jeunesse, à une table ronde à l'intention des médias et à des consultations virtuelles. Ces consultations ont permis de déterminer les enjeux et les préoccupations actuels, ainsi que les solutions possibles à l'échelle nationale afin de définir la position du Canada lors de la Conférence.

En 2002, la Fondation canadienne des relations raciales a organisé un atelier de trois jours pour les principales

Graphique 1. Discrimination et traitement injuste en raison de caractéristiques ethnoculturelles



Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada

personnes concernées qui avaient participé à la CMCR. Le document *Renforcer le programme de lutte contre le racisme au Canada* qui en a découlé propose des « priorités d'intervention » et que le gouvernement du Canada prenne des mesures fondées sur ses recommandations. Ces attentes ont été réaffirmées par le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale et par le Rapporteur spécial de l'ONU sur les manifestations contemporaines du racisme.

En 2002, le Canada s'est aussi présenté devant le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale des Nations Unies afin de rendre compte, tel qu'il est tenu de le faire, de la façon dont il applique la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. Tout en faisant l'éloge du Canada pour ses nombreuses initiatives à l'intérieur du pays et à l'étranger, le Comité a fait état de certaines préoccupations majeures auxquelles s'attarde le présent *Plan d'action*.

En septembre 2003, le Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme s'est rendu au Canada. Bien que le Rapporteur spécial ait fait l'éloge du Canada pour son acceptation et sa reconnaissance de la diversité ethnique, raciale, culturelle et religieuse par le biais de sa politique sur le multiculturalisme, ses institutions démocratiques et la protection des droits de l'homme, il a aussi constaté la

Discrimination raciale

L'article 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

...[L']expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

(Article 1, paragraphe 1)

•Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

nécessité d'adopter une stratégie intellectuelle pour soutenir son cadre juridique. Son rapport a aussi fait ressortir d'importants problèmes, y compris de grands écarts socioéconomiques au sein de la société canadienne, des questions liées aux Autochtones et à leurs droits issus de traités et la situation difficile des minorités visibles.

Vers une définition pratique

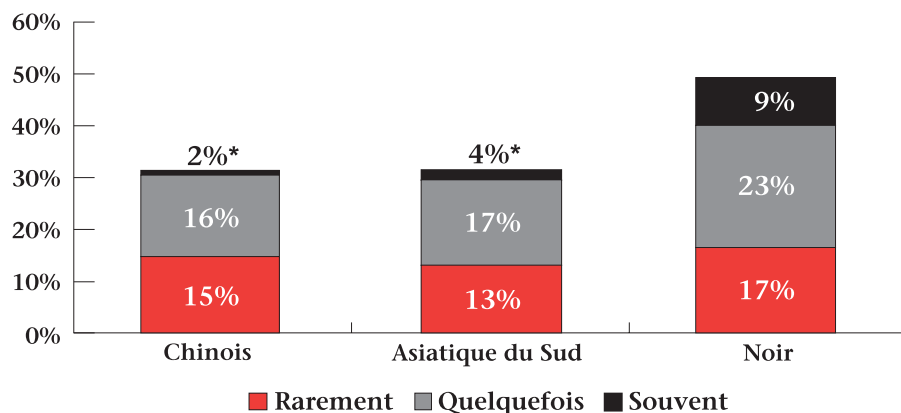
La lutte contre le racisme exige un effort conscient et soutenu de tous les Canadiens en vue d'éliminer les obstacles qui empêchent les gens de profiter des possibilités qui s'offrent à eux et de participer à la société. Pour ce faire, il faut renforcer l'autonomie des individus, éliminer les tensions entre les groupes et susciter un esprit civique positif au sein des collectivités partout au pays. Il faut également réduire les inégalités sociales et économiques, et profiter au maximum des connaissances et des compétences de tous les Canadiens afin d'assurer la prospérité et le bien-être de tous.

Le racisme est un phénomène complexe qui a des incidences sur le plan matériel, tant pour les victimes que pour les personnes qui en bénéficient. De plus, il existe plusieurs formes de racisme. Le racisme direct ou manifeste est lié aux attitudes, aux faits et gestes, aux politiques et aux pratiques qui tiennent pour acquis qu'un groupe ethnoracial est supérieur à un autre ou qu'il est plus méritoire que ce dernier. Les crimes motivés par la haine et la propagande haineuse sont des manifestations de cette forme de racisme. La discrimination peut également se manifester de manière indirecte ou voilée, consciemment ou inconsciemment. C'est le cas du racisme systémique qui donne lieu à ce que des politiques et des pratiques préjudiciables à certains groupes ethnoraciaux et ethnoculturels en viennent à s'intégrer à la culture et à être normalisées avec le temps.

Étant donné que le racisme prend racine dans des perceptions et des sentiments d'infériorité ou de supériorité véhiculés par la société, ses incidences sur différents groupes peuvent se manifester sous différentes formes, dimensions et intensités.

Par exemple, l'Enquête sur la diversité ethnique indique que, au cours des cinq dernières années, près de 50 p. 100

Graphique 2. Discrimination par groupe de minorité visible sélectionné



Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada.

*Les nombres devraient être utilisés avec prudence en raison des données d'énumération des cellules inférieures

des Noirs ont déclaré avoir subi de la discrimination ou un traitement injuste. En comparaison, 33 p. 100 des répondants sud-asiatiques et 33 p. 100 des répondants chinois ont déclaré avoir vécu une telle expérience. Lorsque ces catégories sont réparties par sexe, on observe une légère augmentation pour les Noirs de sexe masculin (53 p. 100, comparativement à 47 p. 100 pour les femmes de ce groupe). De même, il y a une augmentation du nombre des répondants sud-asiatiques masculins (38 p. 100, comparativement à 27 p. 100 pour les femmes).

À l'occasion d'un sondage effectué par la firme Ekos en 2003, 46 p. 100 des Autochtones vivant hors réserves ont indiqué avoir été victimes de racisme ou de discrimination en raison de leur origine ethnique au cours des deux années précédentes. En outre, une étude de 2002 réalisée par la firme Ipsos-Reid laisse entendre que six Canadiens sur dix (61 p. 100) sont d'avis que le racisme à l'égard des Autochtones contribue à les isoler du reste de la société. Une proportion plus ou moins comparable (59 p. 100) ont exprimé l'avis que les Autochtones étaient victimes de discrimination de la part d'autres Canadiens.

Pour bien comprendre les différentes expériences vécues par les groupes ethnoraciaux et ethnoculturels et recueillir des statistiques significatives sur le racisme, il est important de comparer l'importance de la race à d'autres facteurs, tels le sexe, l'âge, l'instruction et le revenu. Alors seulement

pourrons-nous comprendre la nature économique, sociale et politique du concept de race et ses répercussions sur les différents groupes.

Responsabilités et avantages découlant de l'engagement

Le but premier du Canada est de garantir que tous ont leur place au soleil, sans égard aux origines, à la race ou à l'ethnicité et que toutes les barrières à une participation pleine et entière seront éliminées. Mais tout droit est assorti de responsabilités. C'est pourquoi il incombe à tous les citoyens de ce pays de faire tout ce qui leur est possible pour assurer le bien-être de chacun. Une société au sein de laquelle les gens collaborent en vue d'aplanir et d'éliminer les obstacles met toutes les chances de son côté de tirer profit d'assises solides et d'une économie vigoureuse.

Plan d'action canadien contre le racisme

Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme est fondé sur le principe d'une égalité qui sous-entend non seulement l'égalité des chances, mais aussi l'égalité des résultats obtenus. Le *Plan d'action canadien contre le racisme* vise principalement à éliminer les attitudes et les comportements racistes ainsi qu'à assurer des perspectives socioéconomiques équitables pour tous les Canadiens.

Ce plan d'action comporte trois objectifs :

- renforcer la cohésion sociale à l'aide de mesures antiracisme;
- renforcer la mise en œuvre du cadre juridique sur les droits de la personne au Canada; et
- faire du gouvernement fédéral un chef de file de la lutte au racisme sur le plan international.

Chaque objectif soutient les principaux éléments visant à renforcer les assises sociales du Canada. Des partenariats

sont établis ou améliorés au sein de différents secteurs de la société, ce qui permet de renforcer notre économie. Lorsque des Canadiens d'origines variées ont la possibilité de partager leurs talents, leurs points de vue et leurs expériences, notre économie, notre société et nos familles en tirent profit.

Adopter des mesures concrètes pour lutter contre le racisme et la discrimination fait partie de l'engagement du Canada à respecter ses obligations internationales et à encourager d'autres États à lui emboîter le pas. Bien que le but premier de ce *Plan d'action contre le racisme* vise l'atteinte d'un objectif national, c'est-à-dire une société ouverte et équitable, il reflète également l'engagement du Canada à embrasser les principes de la Conférence mondiale contre le racisme.

Sur le plan national, le gouvernement du Canada s'est engagé à des efforts pour pallier les différentes répercussions du racisme et des formes de discrimination qui y sont associées. Pour ce faire, il met en place des politiques, des programmes et des mesures qui assurent la promotion d'une société ouverte et multiculturelle. Il accorde aussi une priorité élevée à la collecte de données pertinentes afin de dresser un inventaire des pratiques exemplaires de lutte contre le racisme qu'il pourrait partager à l'échelle nationale et internationale.

Le *Plan d'action canadien contre le racisme* traite d'une réalité à laquelle doivent faire face près de 1 000 000 de Canadiens ou plus du tiers des minorités visibles du pays. En adoptant des mesures dès maintenant, le gouvernement du Canada améliore la qualité de vie de tous les Canadiens.

Le gouvernement du Canada est sensible au besoin pressant de passer à l'action en regard de cet enjeu prioritaire. Conséquemment, il a profité du dépôt de son budget 2005 pour engager une somme de 56 millions de dollars sur cinq ans en vue d'appuyer la réalisation du plan d'action.

En passant immédiatement à l'action, le gouvernement du Canada contribue à améliorer la qualité de vie de tous.

Axes prioritaires d'intervention contre le racisme

Le racisme et la discrimination ne peuvent être enrayés uniquement par des lois. La société toute entière doit concerner ses efforts pour parvenir à cet objectif. C'est pourquoi le *Plan d'action canadien contre le racisme* insiste sur l'élaboration de partenariats entre les gouvernements et la société civile. Grâce au plan d'action, le gouvernement du Canada aide tous les secteurs de la société et travaille en collaboration avec eux pour lutter contre le racisme. Il collabore notamment avec divers secteurs de la société, des employeurs, des associations, des services de police, des ministères et organismes fédéraux et d'autres ordres de gouvernement.

Le *Plan d'action canadien contre le racisme* met l'accent sur six thèmes prioritaires :

1. *Aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme et aux autres formes de discrimination;*
2. *Élaborer des approches axées sur l'avenir pour favoriser la diversité et lutter contre le racisme;*
3. *Accroître le rôle de la société civile;*
4. *Accroître la coopération régionale et internationale;*
5. *Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme et à la diversité;*
6. *Contre les actes motivés par la haine et les préjugés.*

Les pages qui suivent contiennent une analyse détaillée de chacun de ces thèmes prioritaires ainsi qu'un plan d'action relatif aux prochaines étapes à franchir en mettant à contribution tous les secteurs de la société canadienne.

PARTIE II :

Plan d'action en six points



Aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme et aux autres formes de discrimination

Élaborer des stratégies axées sur l'avenir en vue de promouvoir la diversité et de lutter contre le racisme

Accroître le rôle de la société civile

Accroître la coopération régionale et internationale

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme et à la diversité

Contre les actes motivés par la haine et les préjugés

Partie II : Plan d'action en six points

Les Autochtones, les groupes raciaux, ethniques, religieux et linguistiques minoritaires ainsi que les migrants sont susceptibles d'être victimes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. Le Canada cherchera à mieux comprendre les causes et les manifestations de racisme et de discrimination et la façon dont elles touchent les groupes vulnérables. Notre approche tiendra compte des préjudices cumulatifs subis par les personnes ou les collectivités vulnérables dans le but de renforcer la cohésion sociale.

- Intervention du Canada lors de la CMCR

1. Aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme et aux autres formes de discrimination

L'approche canadienne : Éliminer les barrières qui empêchent les groupes touchés par le racisme et d'autres formes de discrimination, ou qui y sont vulnérables, de participer pleinement et activement à la société civile.

Racisme et exclusion socioéconomique

Les efforts de lutte au racisme doivent tenir compte des facteurs historiques, régionaux et mondiaux qui le sous-tendent et doivent comprendre une évaluation des incidences de ces facteurs sur des groupes particuliers.

Le Canada dispose d'un vaste cadre de lois et de politiques visant à favoriser l'égalité réelle et à interdire la discrimination. Toutefois, on ne peut pas compter sur les lois seules pour combler les lacunes sociales et économiques auxquelles sont confrontées les personnes de différentes races et de différents groupes ethniques.

Bon nombre d'études révèlent que les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les immigrants sont vulnérables aux préjudices socioéconomiques tels que le chômage, le sous-emploi, les revenus peu élevés et la ségrégation sociale. Par exemple :

- Le taux de chômage chez les travailleurs autochtones demeure toujours plus élevé que celui du reste de la population canadienne (19,1 p. 100 par opposition à 7,1 p. 100). (*Le rendement du Canada 2004*).
- Parmi les Autochtones vivant en milieu urbain, 41,6 p. 100 vivaient de faibles revenus, soit plus du double de la moyenne nationale. (*Le rendement du Canada 2004*).

- Pendakur et Pendakur (2002) signalent que l'écart entre les gains des hommes de minorités visibles et ceux des hommes de race blanche est passé de 5 p. 100 en 1971 à 15 p. 100 en 1996.
- Pendakur et Pendakur (2002) font remarquer que les écarts entre les revenus de certains groupes de minorités visibles, comme les hommes d'origine chinoise et japonaise, se sont resserrés entre 1986 et 1996; cependant, les résultats d'autres groupes se sont aggravés. À titre d'exemple, comparativement aux hommes d'origine britannique, les revenus relatifs des hommes noirs et autochtones ont chuté considérablement, soit de 20 p. 100 et de 18 p. 100 respectivement au cours de cette même période.
- L'analyse intersectorielle de ces groupes (p. ex. les femmes immigrantes et les femmes autochtones) peut également révéler des obstacles et des préjudices supplémentaires. Ainsi, Kunz et Thompson (2002) signalent que, chez les personnes âgées de 25 à 44 ans qui détiennent un diplôme universitaire, les femmes immigrantes ont un salaire inférieur à celui des hommes et des femmes nés au Canada ainsi qu'à celui des hommes immigrants.
- Selon une étude de Statistique Canada réalisée par Milan et Tran (2004), quelque 20 p. 100 des Noirs dans la force de l'âge pour travailler (de 25 à 54 ans) – tant ceux qui sont nés à l'étranger qu'au Canada, détiennent un diplôme d'études universitaires, soit une proportion comparable à celle des Canadiens d'origine appartenant au même groupe d'âge. Malgré ces niveaux d'éducation similaires, on constate des écarts entre les revenus. À titre d'exemple, le revenu d'emploi moyen des Noirs nés au Canada (29 700 \$) était nettement inférieur à celui de toutes les personnes nées au Canada (37 200 \$). De plus le taux de chômage chez les Noirs nés au Canada (7,9 p. 100) et les Noirs nés à l'étranger (9,6 p. 100) était plus élevé que le taux de chômage des autres personnes nées à l'étranger (7 p. 100) et des autres personnes nées au Canada (6 p. 100).
- L'étude de Milan et Tran (2004) révèle également qu'il peut exister une corrélation entre ces écarts dans les revenus d'emploi et le taux de chômage, d'une part, et la discrimination ou le traitement injuste, d'autre part.

Les inégalités dont sont victimes les groupes ethnoraciaux et ethnoculturels sur le plan économique et professionnel sont complexes. Les inégalités entre les groupes ayant des niveaux de scolarisation semblables portent fortement à croire qu'il existe de la discrimination raciale dans les pratiques d'embauche et de promotion. De plus, les nouveaux immigrants eux-mêmes ont indiqué que la discrimination raciale constituait l'un des principaux obstacles les empêchant d'obtenir de l'avancement sur le marché du travail canadien.

Selon les données émanant du recensement de Statistique Canada de 1996, le taux de chômage chez les immigrants âgés de 25 à 44 ans ayant une formation équivalente était trois fois plus élevé que la moyenne nationale et pratiquement deux fois plus élevé que le taux de chômage des personnes nées au Canada et appartenant au même groupe d'âge. Selon les données du recensement de 2001, cette tendance semble se maintenir. Près de 12 p. 100 des immigrants ont indiqué être sans emploi comparativement à un peu plus de 6 p. 100 pour leurs homologues nés au Canada.

En 2002, près d'un travailleur sur quatre appartenant à une minorité visible a rapporté avoir fait l'objet de harcèlement racial ou de discrimination en milieu de travail (Congrès du travail du Canada, 2003).

En 2004, le *Conference Board du Canada* a publié une étude sur la contribution des minorités visibles à la croissance économique du pays. Cette étude révèle que le principal obstacle qui empêche un nouveau venu d'accéder au marché du travail relève du fait qu'il « ne cadre pas » avec les postes offerts au sein d'une organisation. Pour plusieurs membres de minorités visibles, l'expression « ne cadre pas » est symptomatique de racisme et d'une propension au maintien du statu quo.

L'un des facteurs qui contribuent aux inégalités sur le plan économique et professionnel est la non reconnaissance de l'éducation, des compétences et des diplômes obtenus à l'étranger dans un marché du travail qui évolue rapidement. Le Canada a réussi à attirer de nouveaux immigrants hautement qualifiés dont les niveaux de scolarisation sont en moyenne plus élevés que ceux des personnes nées au Canada. Pourtant, de nombreux immigrants n'arrivent pas à trouver l'emploi et le salaire correspondant à leurs qualifications et à leurs compétences internationales.

Milieu urbain

La diversité raciale et ethnique des villes canadiennes est à la source de certains avantages et de certains obstacles. D'une part, la diversité des cultures, les quartiers, les pratiques en matière de santé et de mieux-être, les associations de gens d'affaires, les associations de commerce bilatéral et l'activité économique accrue contribuent à l'enrichissement des villes. D'autre part, les villes en croissance doivent se doter d'infrastructures matérielles coûteuses et les entretenir, notamment en ce qui a trait au transport en commun, à l'éducation, au logement et aux services sociaux et de santé.

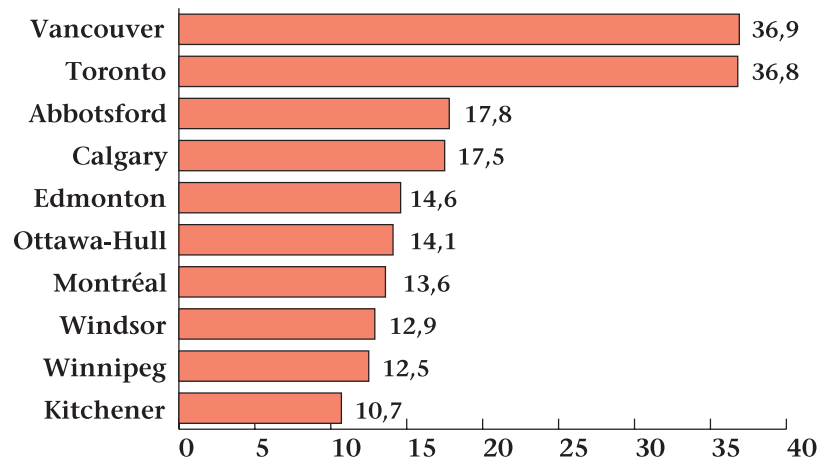
Plus de 94 p. 100 des membres de minorités visibles habitent dans les régions métropolitaines du Canada. À Vancouver et à Toronto, plus d'un tiers de la population est issue de minorités visibles. On prévoit que d'ici 2016, cette proportion passera à plus de 50 p. 100. Compte tenu de cette tendance, les villes ont un besoin pressant de services d'établissement des immigrants, de programmes de formation linguistique en français et en anglais comme langue seconde ainsi que de services sociaux et policiers adaptés à la diversité culturelle.

Les indicateurs économiques du recensement de 2001 révèlent que 20 p. 100 des immigrants qui vivent dans l'une des 27 zones métropolitaines recensées au Canada appartenaient à des familles à faible revenu, comparative-ment à 12 p. 100 pour les non immigrants vivant dans les mêmes zones géographiques. Les villes canadiennes doivent aussi composer avec des changements sur le plan démographique de la population des enfants d'âge scolaire. Statistique Canada signale qu'en 2001, à Toronto et à Vancouver, un écolier sur cinq était un nouvel immigrant. Pour près de la moitié des enfants de Toronto et 61 p. 100 des enfants de Vancouver, la langue la plus utilisée au foyer n'était ni le français ni l'anglais.

La concentration croissante des minorités visibles, des immigrants et des Autochtones dans les centres urbains du Canada soulève des préoccupations en ce qui a trait à leur bien-être général. Des indicateurs sociaux et économiques récents révèlent un faible taux de participation civique et politique dans ces collectivités. D'autres formes possibles d'exclusion socioéconomique sont apparues à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001. Les médias ont dénoncé de nombreux incidents motivés par

la haine ou les préjugés ainsi que des cas de discrimination envers bon nombre de collectivités ethnoraciales, ethnoculturelles et religieuses.

Graphique 3. Proportion de minorités visibles par région métropolitaine de recensement



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

En 2003, la question du profilage racial au sein de nos institutions sociales a incité la Commission ontarienne des droits de la personne à procéder à une analyse des coûts humains du profilage racial sur le plan individuel, familial et collectif. Ayant relevé plus de 800 comptes rendus personnels de profilage racial, la Commission a affirmé que les groupes raciaux et ethniques ciblés risquaient de ne plus avoir confiance en nos institutions, de souffrir d'aliénation et de ne ressentir aucun sentiment d'appartenance en raison de cette pratique.

Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont également mentionné plusieurs points préoccupants concernant les populations vulnérables au Canada. En examinant l'application au Canada de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, le CEDAW s'est aperçu que les femmes autochtones, parmi d'autres groupes de femmes grandement vulnérables au Canada, occupent principalement des emplois à faible revenu et qui exigent peu de compétences. En outre, un pourcentage élevé de ces femmes n'ont pas terminé leurs études secondaires, sont en détention ou sont victimes de violence familiale.

Ce que fait le Canada

Principales mesures actuelles au sein des ministères et organismes fédéraux

a) Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) –

Le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien accorde un soutien financier aux projets visant à résoudre les problèmes qui affectent les groupes ethnoraciaux et ethnoculturels en renforçant leur capacité de participer pleinement à la société canadienne et de lutter contre le racisme et la discrimination. Ce programme offre aussi un soutien à des projets axés sur des changements au sein des institutions publiques afin de refléter plus fidèlement les principes du multiculturalisme.

Désireux d'améliorer la situation des immigrants, le Programme du multiculturalisme de PCH a contribué près de 1 000 000 de dollars pour appuyer la participation de professionnels immigrants au processus de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Ces ressources financières ont permis au *British Columbia Internationally Trained Professionals Network* ainsi qu'à la *Policy Roundtable Mobilizing Professions and Trades in Ontario* de mettre sur pied leurs propres réseaux. Le but visé est de constituer des réseaux provinciaux et territoriaux partout au Canada ainsi qu'un réseau international d'ici 2007.

Le Programme national de contestation judiciaire, financé par le ministère du Patrimoine canadien, soutient financièrement les personnes et les groupes de minorités linguistiques et défavorisés pour leur permettre d'entreprendre des contestations judiciaires d'importance nationale visant à clarifier les droits et les libertés constitutionnels associés au droit à l'égalité et au droit à l'usage de l'une ou l'autre des langues officielles. Le programme aide grandement à améliorer notre compréhension de la portée des dispositions sur l'égalité et sur les langues officielles de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Bon nombre de ces causes entendues par les tribunaux n'auraient pas été entreprises sans le soutien de ce programme.

La Direction générale des affaires autochtones de Patrimoine canadien travaille avec les peuples autochtones, principalement les Autochtones vivant hors-réserve, pour célébrer et renforcer leur différence culturelle comme composante de la diversité canadienne. Le Ministère est résolu à améliorer la qualité de vie des peuples autochtones et à accroître leur

pleine participation et leur contribution à la vie civile et culturelle du Canada. Les programmes et initiatives touchent des secteurs aussi variés que les langues, la radiodiffusion, le patrimoine, les femmes et la jeunesse.

Grâce au fonds de recherche en matière de politiques, Condition féminine Canada accorde une aide aux projets de recherche indépendants liés à la sécurité humaine, y compris les répercussions que peut avoir le programme de sécurité nationale sur les femmes appartenant aux minorités visibles, les femmes autochtones et les femmes immigrantes et réfugiées. La recherche porte sur les différentes manières dont les hommes et les femmes sont touchés par les changements apportés à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. La recherche est utilisée pour aider les groupes concernés à formuler des propositions à l'intention des femmes et des groupes luttant pour l'égalité en ce qui a trait à leur participation à l'examen de la législation de la *Loi antiterroriste* et à l'intention des responsables des politiques afin qu'ils s'assurent que toutes les lois pertinentes sont mises en œuvre en conformité avec l'engagement du Canada à respecter l'égalité entre les sexes et la diversité.

b) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) – Ce ministère offre un éventail de programmes nationaux qui favorisent une plus grande participation des Autochtones à l'économie canadienne. L'AINC préconise notamment de travailler, dans le cadre d'un partenariat avec d'autres ministères fédéraux, les peuples autochtones, le secteur privé, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et d'autres partenaires, afin de permettre aux Premières nations et aux Inuits d'avoir un meilleur accès aux capitaux et aux ressources naturelles, de leur offrir une formation professionnelle, d'amener leur population active à acquérir de l'expérience et, enfin, d'aider les entreprises autochtones à exploiter les possibilités associées au développement économique.

c) Santé Canada – La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada fournit et assure la prestation des services de santé communautaires sur les réserves et dans les collectivités inuites. Elle offre aussi un programme de médicaments, de soins dentaires et de soins de santé complémentaires à l'intention des Premières nations et des Inuits, sans égard à leur lieu de résidence. Santé Canada collabore avec les organismes des

Premières nations et les organismes inuits afin d'améliorer la santé des gens qui composent ces collectivités en faisant la promotion de la santé et de la prévention des maladies auprès des enfants et des jeunes, de même qu'auprès des personnes à risque d'être atteintes d'une maladie chronique, d'une maladie mentale ou de toxicomanie. Le ministère assure aussi la prestation de services de santé de base sur les réserves des régions éloignées et isolées où on ne dispose pas de services provinciaux facilement accessibles.

Lancée en 1996, l'Initiative de lutte contre la violence familiale (IVF) correspond à un engagement toujours actuel du gouvernement fédéral. Emboitant le pas à Santé Canada, qui agit comme chef de file, 12 ministères travaillent à sensibiliser la population aux facteurs de risques liés à la violence familiale. L'IVF contribue également à assurer une capacité de réaction accrue du système de justice pénale de même que des instances responsables de la santé et du logement. Les ministères participants contribuent de plus à la cueillette des données, à la recherche et à l'évaluation en vue de déterminer quelles interventions sont efficaces. Ce programme s'intéresse aux questions de diversité en aidant les collectivités autochtones à mettre sur pied des réponses et des programmes de prévention adaptés sur le plan culturel. L'IVF voit aussi aux besoins et aux circonstances d'autres groupes particuliers, notamment des personnes handicapées, des personnes issues de groupes ethnoraciaux et ethnoculturels ainsi que des personnes habitant les régions éloignées et rurales du pays.

d) Sécurité publique et Protection civile Canada

(SPPCC) – La Direction générale de la police des Autochtones gère la *Politique sur la police des Premières nations (PPPN)*, qui définit le cadre de négociation pour l'obtention de services de police adaptés à la culture dans les réserves. Cette politique est conçue pour éliminer la tension historique entre les Autochtones et les responsables de l'application de la loi et pour habiliter les collectivités des Premières nations. Les coûts des services de police sont partagés entre le Canada, les provinces et les territoires. Il existe plus de 129 ententes qui touchent plus de 312 collectivités des Premières nations.

En matière de services communautaires, SPPCC collabore avec les collectivités autochtones à un examen des services thérapeutiques offerts aux délinquants, aux victimes et aux familles. Il s'agit d'une approche fondée sur les valeurs

et les cultures traditionnelles qui permet aux collectivités d'assumer la prise en charge de délinquants comme mesure de rechange à l'incarcération. De plus, le *Code criminel du Canada* prévoit qu'on doit dans tous les cas envisager des sanctions autres que l'incarcération, particulièrement quand il s'agit de délinquants autochtones.

Depuis 1998, quelque 6,7 millions de dollars ont été investis dans des programmes communautaires dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime en vue de prévenir le racisme et les crimes haineux.

Enfin, Justice Canada et Sécurité publique et Protection civile Canada participeront à la Table ronde transculturelle sur la sécurité dans le cadre de la politique canadienne de sécurité nationale annoncée en avril 2004. Il s'agit d'un forum dont le mandat est de mobiliser les Canadiens et les Canadiennes et le gouvernement du Canada en vue d'établir un dialogue continu sur la sécurité nationale au sein d'une société pluraliste et diversifiée. Le ministre de la Justice et le ministre de la Sécurité publique et de la protection civile sont deux des ministres qui doivent se joindre aux membres de la Table ronde au moins une fois par année.

e) Le ministère de la Justice Canada, grâce au Projet des villes à l'intention des jeunes Autochtones, utilise les ressources et les programmes fédéraux, provinciaux et communautaires offerts actuellement en vue d'élaborer une approche concertée visant à aider les jeunes autochtones à risque et qui ont des démêlés avec la justice. Les efforts déployés visent d'abord à réduire le nombre de jeunes autochtones aux prises avec la justice et à réduire la dépendance du Canada envers le système de justice formel pour traiter des situations mettant en cause de jeunes autochtones. De plus, le Fonds d'aide aux victimes du Ministère permet d'apporter une aide aux Autochtones victimes d'actes criminels.

La nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003) stipule expressément que toutes les mesures du système de justice pénale pour les adolescents doivent « prendre en compte tant les différences ethniques, culturelles, linguistiques et entre les sexes que les besoins propres aux adolescents autochtones » [sous-alinéa 3(1)c)(iv)]. La *Loi* permet de procéder à des interventions pertinentes qui tiennent compte de la nature et de la

culture de chacun et de les réhabiliter et les réintégrer au sein de leur collectivité. Le Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes possède une composante qui vise à appuyer la capacité des peuples autochtones à participer aux programmes communautaires ou à fournir des services communautaires à l'intention des jeunes conformément aux options prévues dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Le financement de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, par le ministère de la Justice du Canada, a été renouvelé jusqu'en mars 2007; cette stratégie est axée sur des programmes de justice communautaires qui réduisent les taux de criminalité et d'incarcération chez les peuples autochtones.

En réponse aux préoccupations relatives à la *Loi anti-terroriste*, Justice Canada ainsi que Sécurité publique et Protection civile Canada entreprennent des recherches et recueillent de l'information afin d'évaluer les répercussions de la *Loi* sur les collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles.

f) Autres initiatives interministérielles ou à l'échelle du gouvernement – Le Canada a réagi au rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones en publiant *Rassembler nos forces : le Plan d'action du Canada pour les Autochtones*. On y trouve une proposition de stratégie à long terme visant l'amélioration de la qualité de vie et la promotion de l'autosuffisance chez les Autochtones. Le gouvernement a engagé 350 millions de dollars dans le cadre de ce plan en vue de l'élaboration d'une stratégie communautaire de guérison rendue nécessaire par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats. La Fondation autochtone de guérison a été lancée officiellement et s'est vu confier le mandat de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer la stratégie globale de guérison. Elle fournit un appui financier aux initiatives communautaires qui y sont admissibles et qui viennent compléter les programmes autochtones et gouvernementaux existants.

Grâce à l'initiative « Les populations diversifiées de nos villes », plusieurs ministères (Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien, le Secrétariat national pour les sans-abri, la Gendarmerie royale du Canada et Infrastructures Canada) et la Fédération canadienne des municipalités mettent leurs efforts en commun pour examiner

les besoins en matière de diversité et d'immigration dans le cadre de l'établissement de politiques urbaines. En particulier, l'initiative conjointe tente de renseigner les décideurs au sujet des organisations de tous les ordres du gouvernement et des organisations non gouvernementales.

Mesures envisagées par le Canada

Le gouvernement du Canada propose d'adopter les orientations stratégiques suivantes afin d'aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme ou à d'autres formes de discrimination.

- Le Premier ministre a convoqué la table ronde du Canada-peuples autochtones en avril 2004. Étaient présents des membres du Cabinet fédéral, du Sénat et de la Chambre des communes, de même que des leaders autochtones de tout le pays, des observateurs des gouvernements provinciaux et territoriaux. La table ronde avait pour but de renouer les rapports entre le gouvernement du Canada et les dirigeants autochtones, ainsi que de discuter de façons significatives de réaliser des progrès dans l'amélioration de la santé et du bien-être des peuples et des communautés autochtones. Après la tenue de la table ronde, des discussions sectorielles sur des domaines prioritaires en matière de qualité de vie ont eu lieu en partenariat avec des leaders autochtones et des fonctionnaires provinciaux et territoriaux, des experts et des praticiens. Le gouvernement fédéral s'est engagé à concevoir une fiche de rendement autochtone pour veiller à ce que la table ronde et les diverses activités de suivi soient ciblées et qu'elles produisent des résultats concrets.
- Le Premier ministre a annoncé en 2004 qu'un financement nouveau de 700 millions de dollars allait être injecté pour répondre aux besoins de santé urgents et critiques des Autochtones, incluant la constitution du Fonds pour l'adaptation des services de santé aux Autochtones, d'une Initiative de développement des ressources humaines autochtones en santé et le renforcement des efforts au chapitre de la prévention et de la promotion.
- Le gouvernement du Canada appuiera les initiatives communautaires qui traitent des problèmes auxquels sont confrontés les victimes et les groupes vulnérables,

notamment la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU). La SAMU a été lancée en 1998 sous la direction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour examiner, en collaboration avec les intervenants, les besoins socioéconomiques urgents des Autochtones des villes. Elle vise à améliorer l'élaboration des politiques et la coordination fédérale-provinciale-territoriale des programmes. L'objectif de la SAMU est de réduire l'écart entre les non Autochtones et les Autochtones vivant dans les centres urbains et d'offrir à ces derniers des programmes gouvernementaux qui correspondent à leurs besoins ainsi qu'à leurs priorités. La stratégie vise à :

- cibler les besoins socioéconomiques des Autochtones des villes au moyen d'initiatives fédérales nouvelles et renouvelées;
- coordonner et améliorer l'accès aux programmes et services;
- sensibiliser la population aux défis que devront relever les Autochtones vivant en milieu urbain;
- coordonner la recherche sur les politiques, et l'échange des connaissances et de l'information relatives aux problèmes des Autochtones des villes;
- améliorer les liens horizontaux et l'intégration des politiques au sein du gouvernement fédéral; chercher des possibilités d'établir des partenariats avec d'autres intervenants (p. ex. avec les gouvernements provinciaux et municipaux, les groupes autochtones et le secteur privé).
- La *Stratégie nationale pour la prévention du crime* (SNPC), sous la gouverne de Sécurité publique et Protection civile Canada soutient, et continuera de soutenir, les projets de prévention de la criminalité qui mettent l'accent sur la réduction des facteurs de risque associés aux crimes motivés par la haine ou les préjugés, ainsi qu'au recrutement des jeunes au sein des organisations criminelles motivées par la haine. De plus, la SNPC continuera de répondre aux besoins formulés par les collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles de partout au pays quant au financement de projets et à l'acquisition des connaissances et de l'expertise requises pour réduire le nombre d'actes criminels et la victimisation.

- Dans le but d'améliorer la situation des immigrants, un partenariat fédéral a été conclu (géré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada conjointement avec Citoyenneté et Immigration Canada) en vue d'arrêter une approche qui faciliterait l'intégration de Canadiens et d'immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien. Un comité d'orientation interministériel a proposé quatre modalités : améliorer le processus de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger; instaurer des programmes de formation linguistique améliorés et des initiatives globales d'insertion sur le marché du travail; fournir des renseignements plus à jour et plus ciblés sur le marché du travail; investir dans des recherches ciblées. Il faudra collaborer de très près avec les provinces et les territoires en vue d'assurer que tous les immigrants disposent des connaissances et des outils correspondant à leur niveau de formation et leur expérience de travail et qu'ils puissent participer pleinement à la société canadienne.
- La Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne analysera la faisabilité et les options dans l'optique de fournir une aide financière supplémentaire afin d'appuyer des contestations judiciaires de lois ou politiques qui pourraient avoir une portée nationale significative pouvant mener à une réduction du racisme systémique et avancer les droits à l'égalité des groupes ethnoraciaux.
- Le Centre des langues et des cultures autochtones (CLCA) relevant du ministère du Patrimoine canadien ouvrira ses portes en 2006. Son mandat consiste à préserver et à promouvoir la langue et la culture des Autochtones.
- Le ministère de la Justice du Canada continuera de gérer le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones qui aide les Autochtones aux prises avec le système de justice pénale à obtenir un traitement juste et équitable qui tient compte de leur réalité culturelle. Ce programme :
 - aide les Autochtones à comprendre leur droit de se défendre eux-mêmes ou à obtenir les services d'un avocat;

- aide à accroître la sensibilisation des intervenants du système de justice pénale aux valeurs, aux coutumes, aux langues et aux conditions socioéconomiques des Autochtones;
- tient compte des problèmes et des besoins spéciaux émanant des problèmes de communication qui existent entre les Autochtones et le système de justice pénale.
- Le ministère de la Justice, de concert avec d'autres organismes et ministères fédéraux, procédera à l'élaboration d'une politique sur la question du profilage racial. Le ministère tentera aussi de préciser certains enjeux fondés sur la race qui touchent le système de justice, notamment la surreprésentation de certains groupes. Le ministère de la Justice s'adonnera à de la recherche, à des consultations, à la cueillette de données, à l'élaboration d'options au chapitre des politiques afin d'éliminer du processus de prise des décisions tous les facteurs qui sont le reflet inapproprié de considérations raciales, de contribuer à la formation des professionnels du domaine de la justice chez qui on fera la promotion de pratiques impartiales et d'élaborer et de mettre à l'essai de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- Le ministère de la Justice Canada abordera la question des besoins spéciaux des victimes de crimes haineux et de crimes à caractère raciste en effectuant des recherches, en menant des consultations en vue de comprendre les besoins particuliers de ces victimes, et en élaborant des projets pilotes en collaboration avec certains intervenants. Les renseignements recueillis par ces mesures pourraient être partagés avec la communauté juridique dans le but de la sensibiliser et de promouvoir des pratiques efficaces.
- Afin d'assurer la mise en place de mesures et de peines équitables pour les auteurs de crimes haineux et à caractère raciste, le ministère de la Justice Canada mènera des consultations et effectuera des recherches dans le but de déterminer des approches efficaces. En collaboration avec les parties concernées, le Ministère évaluera les mesures aptes à assurer un certain niveau de responsabilisation tout en favorisant la réinsertion sociale des contrevenants. Les renseignements recueillis lors de ces

évaluations seront partagés avec la communauté juridique dans le but de promouvoir des pratiques exemplaires.

- Dans le cadre de sa collaboration avec les ministères fédéraux et en tenant compte de ses propres priorités en matière de financement, Condition féminine Canada (CFC) continuera de se pencher sur les problèmes des femmes autochtones, des femmes issues de minorités raciales, et des femmes migrantes, immigrantes et réfugiées, particulièrement sur ceux qui sont liés à la violence et à la pauvreté. La violence envers les femmes autochtones, la stratégie fédérale sur le trafic de personnes, le Programme concernant les aides familiaux résidents, et l'élaboration d'une stratégie nationale de soins aux enfants seront au centre des priorités de CFC. Dans le cadre de son mandat, Condition féminine Canada rappelle au gouvernement fédéral l'importance de tenir compte des diverses réalités des femmes afin qu'il respecte les engagements qu'il a pris en vertu de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et d'autres ententes relatives à l'égalité des sexes.

2. Élaborer des stratégies axées sur l'avenir en vue de promouvoir la diversité et de lutter contre le racisme

L'approche canadienne : Appuyer et orienter le processus législatif et stratégique à l'échelle fédérale, mettre en place des mesures dynamiques pour lutter contre la discrimination raciale et le racisme et faciliter l'accès à des mesures correctives.

Depuis la proclamation de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* (1988), de plus en plus de citoyens reconnaissent que le multiculturalisme constitue un aspect positif de la vie au Canada.

Cette reconnaissance a coïncidé avec des modifications sans précédent apportées au chapitre de la diversité raciale, ethnique et religieuse de la population.

Le *Plan d'action canadien contre le racisme* vient compléter ces changements et vise à renforcer l'approche globale du gouvernement.

La mise en valeur de la diversité doit être une priorité lors de l'élaboration de politiques, de lois et de programmes nouveaux. La diversité doit être perçue comme un atout puisqu'elle confère au Canada des avantages concurrentiels et le dote d'une nouvelle et abondante source d'innovation et de créativité. Des stratégies tournées vers l'avenir et axées sur l'action visant à traiter les problèmes passés, présents et futurs permettront de promouvoir la citoyenneté à part entière, la pleine intégration et la pleine participation sociale de toute la population canadienne.

- *Intervention du Canada lors de la CMCR*

Ce que fait le Canada

a) Citoyenneté et Immigration Canada – Citoyenneté et Immigration Canada travaille en collaboration avec les autres ministères fédéraux à l'élaboration de politiques qui faciliteront l'intégration économique et sociale des immigrants. Parmi les activités organisées récemment, on note l'initiative des cours de langue dont le but est de fournir aux immigrants et réfugiés compétents une formation linguistique adaptée à leur profession afin de les aider à accéder au marché du travail.

En collaboration avec les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux, Citoyenneté et Immigration Canada offre des services d'établissement, tels que des services d'orientation et des cours de langue. Ces services facilitent l'intégration des immigrants au sein de la collectivité et leur permet de participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. Ces activités aident aussi à informer les collectivités sur l'importance de l'immigration et les avantages de la diversité.

Le projet Metropolis est un forum international pour la recherche comparative et le développement de politiques publiques sur les migrations, la diversité et les obstacles à surmonter pour assurer l'intégration des immigrants dans les villes. Au Canada, ce projet s'appuie sur un partenariat mettant à contribution tous les ordres de gouvernement, les chercheurs universitaires et des organismes communautaires issus de cinq centres d'excellence. Il accorde la priorité à la recherche portant sur les obstacles à l'intégration des immigrants et aux questions liées à la diversité et la discrimination.

Fonctionnant sous l'égide du projet Metropolis, le Réseau de recherche sur la participation politique relie un réseau de chercheurs et de praticiens qui travaillent dans le domaine de la participation politique. Il s'agit d'un domaine d'étude important qui a été en grande partie absent des débats publics. Il s'agit de l'unique source de données au Canada sur la participation des minorités ethniques, raciales et religieuses dans les processus politiques canadiens.

b) Statistique Canada – En 2003, Statistique Canada a publié les premiers résultats de la nouvelle Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), réalisée conjointement avec Citoyenneté et Immigration Canada dans le cadre du Projet de recherche sur les poli-

tiques. L'enquête permet de mieux comprendre la façon dont les nouveaux immigrants s'établissent au pays. Elle nous renseigne sur les obstacles qui nuisent à la participation des nouveaux immigrants à la société canadienne, y compris l'accès aux logements, à l'éducation et au marché du travail. L'enquête vise également à établir si les immigrants ont été victimes de discrimination; le cas échéant, la nature de cette discrimination, les endroits où elle se manifeste le plus souvent ainsi que la fréquence de ces manifestations.

c) Le Secrétariat du Conseil du Trésor – Afin de remédier à la sous-représentation persistante des minorités visibles au sein de la fonction publique fédérale et de respecter l'engagement du gouvernement du Canada visant à éliminer toute forme de discrimination, la présidente du Conseil du Trésor a établi en 1999 le Groupe de travail sur la participation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale. En avril 2000, ce groupe de travail a publié son plan d'action intitulé *Faire place au changement : Bâtir une fonction publique fédérale représentative*, qui est actuellement mis en œuvre par les ministères et les organismes de la fonction publique fédérale.

d) La Gendarmerie royale du Canada – La politique de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à l'endroit de la diversité s'exprime par son engagement à offrir d'un bout à l'autre du pays des services policiers qui reflètent les besoins de leurs membres et y répondent, à favoriser les relations étroites avec les collectivités autochtones, à soutenir le Comité consultatif du commissaire sur les minorités visibles. La GRC appuie aussi, par le biais du Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité, une démarche coordonnée mise en place par les organismes responsables du maintien de l'ordre dans le but d'offrir de meilleurs services aux Autochtones ainsi qu'aux différentes collectivités ethniques, raciales et religieuses. De plus, elle appuie le développement d'une stratégie pour un service de maintien de l'ordre exempt de préjugés, afin de continuer à donner à tous des services de maintien de l'ordre de qualité, avec respect et professionnalisme, et d'une manière juste et impartiale.

e) Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes – Le but des Forces canadiennes (FC) est de constituer un effectif hétérogène qui représente pleinement la société canadienne. Le ministère de la

Défense nationale (MDN) et les Forces canadiennes soutiennent les activités à l'échelle nationale des groupes consultatifs et bénévoles de la Défense pour l'équité en matière d'emploi, y compris le groupe consultatif des Autochtones de la Défense (GCAD) et le Groupe consultatif de la Défense pour les minorités visibles (GCDMV). Les Forces canadiennes ont recours au Projet de formation de l'Armée Sergeant Tommy Prince pour favoriser l'enrôlement des Autochtones. Le Programme d'enrôlement des Autochtones est un programme de recrutement spécial qui offre aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits la possibilité d'acquérir une première expérience de la vie dans les Forces canadiennes avant de se joindre aux forces armées.

f) Le ministère du Patrimoine canadien – Patrimoine canadien reconnaît la nécessité de mieux comprendre notre société multiculturelle et diversifiée. Le Cadre de politique des arts, mis en œuvre par la Direction générale de la politique des arts, vise à élaborer une politique favorisant la participation du gouvernement fédéral dans le domaine des arts. La diversité culturelle en est l'un des principaux thèmes. La politique, la recherche et les programmes qui en découlent encouragent la diversité dans les arts en tant que facteur qui favorise grandement le dialogue et la cohésion sociale.

Le Programme du multiculturalisme a mené, en partenariat avec Statistique Canada, l'*Enquête sur la diversité ethnique* (EDE), une enquête post-censitaire novatrice publiée en 2003. L'EDE fournit de précieux renseignements au sujet de l'origine raciale et ethnique des Canadiens et de leur vie au Canada aujourd'hui. Une analyse plus approfondie fournit des renseignements très utiles au gouvernement pour élaborer des politiques et des programmes traitant des questions de racisme et de discrimination.

Mesures envisagées par le Canada

En vue d'élaborer des stratégies axées sur l'avenir visant à promouvoir la diversité, à lutter contre le racisme et à faciliter l'accès à des mesures correctives, le gouvernement du Canada adoptera les initiatives suivantes :

- Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien verra à élaborer une grille d'analyse du multiculturalisme qui fournira aux ministères et organismes fédéraux des outils pratiques, accessibles en ligne, et qui tiendront compte de la diversité dans le processus d'élaboration des politiques, des programmes et des services; cette grille comprendra des principes directeurs et des pratiques exemplaires permettant d'évaluer les incidences des politiques, programmes et services sur les communautés ethnoraciales et ethnoculturelles. Le Programme du multiculturalisme soutiendra l'élaboration de l'expertise, de l'information, du matériel et des outils pédagogiques qui permettront aux fonctionnaires de mieux répondre aux besoins précis de communautés particulières.
- Le Programme de subvention sur les questions de multiculturalisme au Canada, un partenariat de trois ans entre le Programme du multiculturalisme et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), continuera à soutenir les recherches universitaires novatrices axées sur les questions liées au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme au sein de la société canadienne. L'Initiative de subvention des recherches stratégiques, qui est fondée sur ce partenariat, facilitera l'élaboration de politiques et de programmes pertinents et éclairés en matière de multiculturalisme et de lutte contre le racisme. Les premiers résultats du partenariat de recherche stratégique seront publiés en 2005.
- Par l'entremise du Programme du multiculturalisme, et en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada et l'Association canadienne des chefs de police, le gouvernement du Canada a appuyé la création du Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité (PCAD). Au cours des années à venir, l'initiative fournira aux organismes chargés de l'application de la loi à l'échelle nationale, provinciale et régionale et au sein des collectivités autochtones la formation, le soutien et l'information dont ils ont

besoin sur les pratiques efficaces afin d'être en mesure d'offrir de meilleurs services aux collectivités autochtones, ethnoraciales et ethnoculturelles.

- Depuis l'an 2000, le Fonds de soutien Équité en emploi – Faire place au changement offre son soutien aux ministères et aux organismes fédéraux dans la mise en œuvre du plan d'action Faire place au changement. Les fonds investis continueront d'appuyer les stratégies de recrutement et de maintien de l'effectif, les services de perfectionnement professionnel et le développement du leadership des gestionnaires en ce qui a trait aux questions liées aux minorités visibles et à d'autres groupes désignés (les peuples autochtones, les femmes et les personnes handicapées).
- Le Programme du travail relevant de Ressources humaines et Développement des compétences Canada mettra en œuvre une stratégie pour un milieu de travail sans racisme dans le but d'aider à aplanir les obstacles à l'emploi et à l'avancement des personnes issues des minorités visibles et des peuples autochtones. Le Programme du travail collabore étroitement avec Patrimoine Canada et Citoyenneté et Immigration Canada sur des questions telles que l'inclusion en milieu de travail et dans la collectivité, les avantages de la diversité sur le plan des affaires et les mesures qui permettraient une meilleure intégration des minorités visibles, des nouveaux immigrants et des peuples autochtones.
- La Gendarmerie royale du Canada continuera :
 - d'entreprendre des recherches stratégiques et des consultations auprès de ses partenaires dans le but d'élaborer une approche évolutive en matière de services de police à l'intérieur d'un pays de plus en plus diversifié;
 - d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies, des plans et des programmes qui tiennent compte de la culture et des besoins particuliers des Autochtones qui vivent en milieu urbain et rural et de ceux qui habitent dans le Nord.

- Citoyenneté et Immigration Canada travaillera avec ses partenaires provinciaux et des organisations non gouvernementales (ONG) en vue d'aider à promouvoir des collectivités plus inclusives et plus accueillantes en améliorant certains programmes d'établissement pour sensibiliser un plus grand nombre de jeunes immigrants et leur famille, de Canadiens, d'organisations et d'entreprises dans les collectivités du Canada. Dans le cadre du Programme d'accueil du Ministère, des Canadiens bénévoles parrainent de nouveaux arrivants pour les aider à accéder aux services et à s'épanouir pleinement dans leurs collectivités respectives. En favorisant les communications entre les nouveaux arrivants et les Canadiens, le Programme d'accueil fait la promotion de l'intégration et des avantages liés à la diversité. Les liens ainsi créés favorisent une meilleure compréhension des différentes cultures et diminuent la croyance en certains stéréotypes raciaux. En partenariat avec les écoles et les commissions scolaires, le programme « Travailleurs de l'établissement dans les écoles » aide les nouveaux arrivants étudiants et leur famille pour favoriser la création de liens entre les parents, les étudiants, les écoles et les collectivités. En rejoignant un plus grand nombre de collectivités, ce programme offrira un meilleur soutien aux jeunes immigrants et à leurs familles, et il favorisera l'élimination du racisme, de la discrimination et des conflits d'origine ethnique dans le système scolaire.
- Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes continueront à soutenir le Conseil sur la diversité de la Défense, qui est chargé de formuler des recommandations au sous-ministre et au chef d'état-major de la Défense relativement aux politiques et aux programmes. Pour faire fond sur la base de connaissances au sein des forces armées deux publications paraîtront en 2005 : « *For My Country: Black Canadians on the Field of Honour* » et « *Fighting for Canada: Chinese and Japanese Canadians in Military Service* ».
- Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes entreprendront un examen de la politique en vigueur des Forces canadiennes sur les comportements racistes (O AFC 19-43). Tous les programmes de formation axés sur la carrière des Forces canadiennes font l'objet d'un examen afin de s'assurer que des

renseignements clairs et concis relativement au respect des droits de la personne, de l'équité en emploi et de la diversité y sont enchâssés et s'appliquent à tout le monde, des recrues aux commandants stratégiques. Cet examen comprendra une recherche qui servira de guide lors de la mise à jour de la politique, lors de la formulation de nouvelles recommandations à prendre en compte afin de déterminer les lignes directrices, les conseils et, au besoin, les mesures administratives et correctives que devrait comprendre toute nouvelle politique

3. Accroître le rôle de la société civile

L'approche canadienne : Assurer le développement continu et la capacité des groupes ethnoraciaux et ethnoculturels à traiter les différentes questions liées au racisme et au multiculturalisme en encourageant la participation de la collectivité et le renforcement des partenariats entre les organismes communautaires et les différents ordres de gouvernement.

La pleine participation du gouvernement et de la société civile est nécessaire pour qu'une stratégie permette d'améliorer efficacement la qualité de vie de tous les citoyens et résidents du Canada et d'obtenir des résultats positifs. Pour être efficace, elle doit renforcer nos assises sociales et contribuer à élaborer et à mettre en œuvre des mesures appropriées pour abolir le racisme et les formes de discrimination connexes. L'expérience et l'expertise présentes dans la société civile sont essentielles à l'élaboration de mesures nationales et régionales appropriées afin d'éliminer le racisme et la discrimination raciale.

Le *Plan d'action canadien contre le racisme* assure le développement et la capacité des groupes raciaux et ethniques en encourageant la participation communautaire et la création de coalitions entre les collectivités et les organisations non gouvernementales. La collaboration entre le gouvernement et la société civile est axée sur le renforcement des partenariats et des capacités ainsi que sur la sensibilisation du public à la lutte contre le racisme et au multiculturalisme.

Il est essentiel que la société civile, et plus particulièrement les organismes non gouvernementaux représentant les personnes qui sont vulnérables au racisme et à la discrimination raciale ou qui en sont victimes, s'engagent à élaborer et à appliquer les mesures internationales, nationales et régionales appropriées afin d'enrayer toute forme de racisme. Le Canada tentera de renforcer les partenariats et la capacité de la société civile en acquérant de nouvelles connaissances et en sensibilisant davantage les gens au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme.

- *Intervention du Canada lors de la CMCR*

Ce que fait le Canada

a) La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) – La FCRR fonctionne sans lien de dépendance avec le gouvernement fédéral et cherche à éliminer le racisme dont sont victimes les minorités raciales et les peuples autochtones; elle accorde une attention particulière à la discrimination systémique dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Elle fait la lumière sur les causes et les manifestations du racisme; elle assure un leadership national, autonome et franc. Étant donné qu'elle fait office de ressource auprès de la société civile en vue de l'atteinte de l'équité, de l'impartialité et de la justice sociale, la FCRR élargit la base de connaissances sur le racisme au Canada.

b) Le ministère du Patrimoine canadien – Le Programme du multiculturalisme a entretenu un lien étroit avec des organisations de la société civile. Il finance des initiatives nationales, régionales et locales contribuant à déterminer et à résoudre les problèmes de racisme.

Grâce au Programme de promotion de la femme, Condition féminine Canada offre une aide financière et un soutien technique pour les projets qui sont consacrés aux problèmes particuliers des femmes immigrantes, réfugiées et membres des minorités visibles et qui portent sur trois aspects : l'amélioration de leur statut économique, l'élimination de la violence systémique contre les femmes et jeunes filles et l'établissement d'une justice sociale.

c) Justice Canada – Recourant au Fonds juridique de partenariats et d'innovation, le Ministère offre une aide financière pour les projets qui portent sur les nouvelles questions d'ordre judiciaire. Le Fonds offre également le financement essentiel aux organisations publiques d'éducation et d'information juridique désignées dans les provinces qui diffusent de l'information sur les questions d'ordre judiciaire.

d) La Gendarmerie royale du Canada – La Gendarmerie royale du Canada (GRC) collabore avec des organismes bénévoles dans le but de promouvoir des services de police communautaires qui répondent aux besoins d'une société diversifiée. Ces partenariats, avec l'aide du Conseil canadien de développement social, permettent d'améliorer la capacité des systèmes de justice pénale et du secteur bénévole à réagir face à la violence faite aux immigrants et aux femmes issues des minorités visibles. La GRC, en partenariat avec la *Multilingual*

Orientation Service Association for Immigrant Communities, élabore un cadre stratégique afin d'être en mesure d'offrir des services policiers mieux adaptés aux besoins des différentes cultures.

Mesures envisagées par le Canada

Le gouvernement du Canada adoptera les orientations stratégiques suivantes afin d'accroître le rôle de la société civile :

- Le gouvernement du Canada, par le biais d'une nouvelle initiative du Programme du multiculturalisme visant la création d'institutions inclusives, favorisera l'établissement de partenariats solides avec différents groupes communautaires et les institutions fédérales pour promouvoir l'élaboration de programmes, de politiques et de services fédéraux sans racisme et tenant compte des besoins des communautés ethnoculturelles.
- L'initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) est une entreprise inédite du gouvernement du Canada et du secteur bénévole pour améliorer leurs relations et renforcer la capacité du secteur. Des partenariats horizontaux seront forgés pour aborder des questions comme les pratiques de financement, le dialogue stratégique, la technologie, le bénévolat et la recherche sur le secteur. Grâce à des partenariats avec d'autres ministères fédéraux, Citoyenneté et Immigration Canada fait intervenir des membres des collectivités locales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres ordres de gouvernement dans le processus d'intégration et d'établissement. Depuis 2001, la participation de Citoyenneté et Immigration Canada à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) du gouvernement du Canada lui a permis de mobiliser le secteur communautaire offrant des services aux immigrants et aux réfugiés, les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux. Par ricochet, le gouvernement a réussi à solliciter la participation d'ONG à l'élaboration de politiques.
- Le gouvernement du Canada, par le biais de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (mise sur pied en 2001), continuera d'établir des partenariats avec les collectivités et les responsables des églises autochtones dans le but de renforcer les compétences,

la prise de décision et les moyens d'action communautaires. Le ministère établira et favorisera des partenariats efficaces avec les ministères et organismes, les établissements d'enseignement et le secteur privé.

4. Accroître la coopération régionale et internationale

L'approche canadienne : Déterminer et partager les pratiques exemplaires concernant les mesures de lutte contre le racisme et la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, dont la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; promouvoir le fonctionnement efficace des mécanismes régionaux et internationaux.

Grâce à son modèle de multiculturalisme, le Canada est un chef de file mondial en matière de lutte contre le racisme et quant aux efforts déployés pour assurer la participation active de chacun dans les sphères politique, sociale, culturelle et économique de sa collectivité.

Les gestes posés pour mettre en œuvre et améliorer les mesures de lutte contre le racisme témoignent de l'engagement du Canada à éradiquer toute forme de discrimination, à renforcer les mesures antiracisme et à faire la promotion des efforts déployés en vue de façonner une société inclusive et cohésive. En outre, en interagissant avec les mécanismes internationaux tels que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies, le Canada est en mesure d'examiner objectivement le travail accompli et d'améliorer les initiatives afin de contrer toutes les formes de racisme. Notre engagement à travailler avec la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et à participer à l'Assemblée générale des Nations Unies nous permet d'avoir une plus grande influence à l'échelle internationale.

En tant que chef de file dans la lutte contre le racisme, le Canada continue de travailler en collaboration avec d'autres pays et avec des organisations internationales telles que l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe.

Le Canada fera la promotion de l'importance des instruments internationaux pour la défense des droits de la personne, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et sera cité comme modèle pour encourager d'autres États à respecter leurs obligations à l'échelle internationale. Nous nous efforcerons d'optimiser la coopération entre les processus régionaux et internationaux pour garantir l'efficacité des efforts déployés à l'échelle internationale pour éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

– Intervention du Canada lors de la CMCR

Ce que fait le Canada

a) Coopération internationale sur les questions

autochtones – Le Canada a joué un rôle actif dans la création et le soutien du Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones. La création du Forum permanent en juillet 2000 donne l'occasion de répondre aux besoins et aux aspirations des Autochtones du monde entier. Le Forum permanent a pour mandat de débattre des questions autochtones liées au développement économique et social, à la culture, à l'environnement, à l'éducation, à la santé et aux droits de la personne.

Le Canada a contribué à l'organisation du forum mondial de 2003 sur les peuples autochtones et la société de l'information et du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève en Suisse. Ce forum a permis d'aborder des sujets tels que les soins de santé en ligne, l'apprentissage en ligne, la conservation de la culture à l'aide des médias numériques et l'habilitation des citoyens. Le gouvernement du Canada veille à ce que les questions autochtones reçoivent une attention soutenue lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information en 2005.

Le Canada joue également un rôle actif lors des négociations visant à finaliser la *Déclaration sur les droits des populations autochtones* des Nations Unies. L'objectif du Canada est d'obtenir une déclaration solide et efficace qui traite des droits et des libertés fondamentales des peuples autochtones et des individus. La déclaration doit fournir des conseils sur les relations entre les États et les peuples autochtones qui vivent dans ces États, en plus de fournir des conseils aux divers organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales.

b) Partenariats internationaux – Dans le cadre de ses efforts internationaux, le Canada se doit de jouer un rôle actif au sein des Nations Unies. Notre engagement multilatéral comprend la participation à des organismes comme l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il comprend également la reddition de comptes régulière à des organismes de surveillance de traités, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. De plus, le Canada collabore avec le Haut Commissariat

des Nations Unies aux droits de l'homme et les organismes spéciaux de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, par exemple le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme.

Le Canada travaille en partenariat régional avec l'organisation pour la sécurité et la coopération de l'Europe, l'Organisation des États américains, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et il continue de collaborer avec des organisations internationales non gouvernementales afin d'accroître la sensibilisation et de mettre en commun les pratiques exemplaires.

En 2002, le ministre de la Santé du Canada et le *U.S. Secretary of the Department of Health and Human Services* ont signé un protocole d'entente en vue d'établir des mécanismes de collaboration sur les questions relatives à la santé des Autochtones. La prévention du suicide chez les jeunes et la recherche sur les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale sont au nombre des questions abordées dans le cadre de cette collaboration. En septembre 2004, les Instituts de recherche en santé du Canada ont signé une lettre d'entente avec leurs contreparties américaines (*American National Institutes of Health*) de collaborer en matière de recherche sur la santé des Autochtones. Santé Canada est un des participants à l'*International Network of Indigenous Health Knowledge and Development*, ce qui l'amène à travailler en partenariat avec divers gouvernements ainsi que des organisations et des collectivités autochtones des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

c) Cour pénale internationale – Le Canada demeure un partisan convaincu de la Cour pénale internationale qui est le tribunal compétent pour entendre les causes de génocide et de crimes contre l'humanité. Il a signé le Statut de Rome le 18 décembre 1998 et l'a ratifié le 7 juillet 2000, devenant ainsi le 14^e État partie à ratifier le Statut de Rome. En 2000, le Canada est devenu le premier pays à adopter une loi exhaustive liée au Statut de Rome.

d) Le soutien de la Gendarmerie royale aux enquêtes internationales – La Gendarmerie royale continue de remplir les obligations du Canada sur le plan international par l'envoi du personnel dans les opérations internationales multilatérales. Elle apporte aussi son soutien

dans l'enquête sur des plaintes portées en vertu de *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* et la Convention de Genève et elle engage aussi des poursuites pour des faits reconnus comme criminels par le droit international.

Mesures envisagées par le Canada

Le gouvernement du Canada adoptera les initiatives suivantes pour accroître la coopération sur le plan régional et international :

- Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer les discussions et les efforts internationaux, y compris les programmes visant la lutte contre le racisme et la création d'une société plus inclusive et équitable. Il continuera de jouer un rôle actif au sein des Nations Unies et dans le cadre des processus régionaux pour promouvoir les priorités nationales et les questions d'intérêt touchant les droits de la personne. Parmi les activités, citons l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces pour optimiser les possibilités de mondialisation et l'adoption de mesures visant à assurer une coopération efficace dans la lutte contre le racisme et les formes de discrimination qui y sont associées.
- Le gouvernement du Canada était responsable de la conception d'un recueil de pratiques exemplaires en matière de renforcement des capacités dans la région de l'Arctique. Cette initiative a été entreprise sous les auspices du Conseil de l'Arctique, un forum multilatéral représentant huit nations circumpolaires et six groupes de peuples autochtones. Le recueil documente les activités et les activités de renforcement des capacités des groupes de travail du Conseil de l'Arctique au cours des dernières années. L'objectif est de mettre le recueil à la disposition des résidents, des éducateurs et des organisations du Nord en tant que guide afin de mieux gérer et de régler les questions relatives aux capacités au sein de leurs communautés.
- L'utilisation d'Internet pour diffuser de la propagande haineuse et commettre d'autres infractions racistes empêche tout pays de combattre à lui seul la diffusion de ce type de messages. Dans le cadre de sa réponse, le Canada signera le *Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité concernant la criminalisation d'actes de nature raciste et xénophobe commis à l'aide de systèmes*

informatiques du Conseil de l'Europe. Le Protocole permettra la collaboration internationale des parties lorsque des infractions racistes commises à l'aide d'Internet feront l'objet d'une enquête et de poursuites.

5. Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme et à la diversité

L'approche canadienne : Contribuer à l'adoption d'une attitude antiraciste permanente et maximiser la participation de tous les Canadiens, jeunes et vieux, dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à l'aide d'initiatives dynamiques de prévention et de sensibilisation du public.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la participation des enfants, des jeunes femmes et des jeunes hommes à la stratégie d'élimination du racisme et des formes de discrimination qui y sont associées. Cet objectif est impératif pour la création d'une société axée sur le civisme. Ainsi, le Plan d'action contre le racisme encourage la participation des enfants et des jeunes à une approche de sensibilisation permanente au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme afin d'optimiser leur pleine contribution à la société lorsqu'ils deviendront adultes et d'abattre les frontières dans tous les secteurs de la société.

La sensibilisation du public privilégie le dialogue entre les cultures et les religions. Non seulement sert-elle à promouvoir le multiculturalisme et les avantages qui découlent de la diversité, mais elle accroît la compréhension interculturelle et sert à informer la population canadienne au sujet des formes contemporaines de préjudice, de discrimination et de racisme.

Au pays, le groupe d'âge composé de jeunes Canadiens est le groupe le plus diversifié du point de vue ethnoracial et ethnoculturel. Près d'un Canadien sur cinq (16 p. 100) âgé entre 15 et 34 ans fait partie d'un groupe issu d'une minorité visible. Il est intéressant de noter que la population autochtone augmente rapidement : la moitié de la population est âgée de 24 ans ou moins et moins d'un tiers est âgé de moins de 15 ans.

Le Canada croit qu'une approche d'apprentissage permanent concernant le racisme peut favoriser l'acceptation et le respect de la diversité à l'intérieur des frontières du pays de même que partout à travers le monde. L'opinion des jeunes doit être mise au premier plan en ce qui a trait aux mesures de lutte contre le racisme et elle doit être prise en compte dans les affaires nationales et mondiales. Le Canada travaillera pour s'assurer que le potentiel des plus jeunes citoyens – qui participeront pleinement à la société en tant qu'adultes – est optimisé. Les jeunes ne devraient jamais voir leur potentiel diminué s'ils sont victimes de discrimination, d'intolérance et de racisme.

– *Intervention du Canada lors de la CMCR*

Un examen rapide de la dynamique d'âge des groupes ethnoraciaux et ethnoculturels du Canada et de la population autochtone souligne davantage l'importance de valoriser le potentiel éducatif. Dans les années à venir, cette tranche de jeunes de la population canadienne représentera une forte proportion de la population en âge de travailler. Par exemple, à Toronto et à Vancouver, près d'un enfant sur cinq d'âge scolaire a immigré au Canada au cours des dix dernières années. La présence d'enfants d'immigrants dans le système scolaire entraîne des défis particuliers quant à la langue et à d'autres problèmes d'adaptation, qui ont des répercussions sur leur intégration à l'école.

Les recherches effectuées révèlent qu'une proportion d'enfants et de jeunes Canadiens sont défavorisés.

Par exemple :

- Les indicateurs économiques qui ont été utilisés lors du recensement de 2001 révèlent que la proportion des enfants issus de minorités visibles vivant dans des ménages à faible revenu (34 p. 100) était plus élevée que celle des enfants de race blanche (16 p. 100).
- Une étude récemment réalisée par le Conference Board of Canada et portant sur les nouveaux diplômés qui ont intégré le marché du travail révèle qu'il existe un bassin de diplômés professionnels sous-employés au Canada, ces personnes se distinguant par la couleur de leur peau, leur origine autochtone ou une déficience quelconque.
- Depuis 1996, un pourcentage plus élevé de jeunes Autochtones ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. En 1996, quelque 52 p. 100 des jeunes Autochtones de 20 à 24 ans habitant en dehors des réserves n'avaient pas obtenu leur diplôme d'études secondaires; en 2001, ce pourcentage s'établissait à 48 p. 100. Malgré cette amélioration, cette proportion correspond toujours à près du double de celle de la population canadienne qui habite en dehors des réserves pour ce même groupe d'âge (26 p. 100).

Ce que fait le Canada

a) Le ministère du Patrimoine canadien – Échanges Canada permet aux jeunes Canadiens d'acquérir une meilleure compréhension de leur pays, de créer des liens les uns avec les autres et de découvrir la diversité des communautés, des langues et des cultures du Canada. Chaque année, 15 000 jeunes ont la possibilité de découvrir d'autres régions du pays en côtoyant des jeunes Canadiens appartenant à des collectivités réparties aux quatre coins du Canada.

Les programmes de Patrimoine canadien – tels que l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones, le Programme des centres d'amitié autochtones, le programme Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain et le soutien accordé par le ministère à la Fondation nationale des réalisations autochtones – encouragent les jeunes Autochtones à poursuivre leur scolarité et leur formation pour leur permettre de contribuer pleinement à la vie économique et sociale de leurs collectivités respectives et de la société canadienne.

Le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien est aussi engagé dans l'éducation du public. Il soutient des initiatives nationales tels que les dissertations et les concours vidéo pour les jeunes qui visent à accroître la compréhension interculturelle et à sensibiliser les étudiants des écoles secondaires au multiculturalisme et au phénomène du racisme. Ces initiatives comprennent : le *Défi Mathieu Da Costa* et le Concours national de vidéo *Mettons fin au racisme!* En plus, au moyen de subventions et de contributions, le programme offre du soutien à la société civile et aux groupes de collectivités ethnoraciales pour la réalisation de projets de sensibilisation du public qui ciblent les jeunes.

Le Programme du multiculturalisme s'est lié en partenariat avec Justice Canada pour financer le Projet pilote national triennal sur les arts et les jeunes. Ce projet est mené par des universitaires de l'École de service social de l'Université McGill. Il porte plus particulièrement sur les programmes d'intervention en arts pour les jeunes défavorisés, en vue d'accroître leur bien-être et leur rendement scolaire.

b) Sécurité publique et Protection civile Canada – Administrés par le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, une foule de programmes de Sécurité publique et Protection civile Canada sont en place pour créer des ouvertures et soutenir des stratégies d'intervention pour les jeunes à risque. Les programmes visant à améliorer les

perspectives sociales et économiques comprennent : l'*Aboriginal Circle Healing Lodge Society (Helping Ourselves Helping Others)*, le Grand conseil de Prince Albert (Projet de réintégration des délinquants Autochtones dans leur famille), et le Service de police de Nishnawbe-Aski (programme de mentorat des délinquants). Le *Native Counseling Services of Alberta* offre des programmes d'éducation publique et de prévention essentiellement destinées aux jeunes afin de prévenir leur recrutement par des groupes haineux.

c) Citoyenneté et Immigration Canada - Ce Ministère encourage la sensibilisation à la diversité par le biais d'activités associées à la Semaine de la citoyenneté du Canada. Des initiatives, telles que « Passages vers le Canada » du Bureau des orateurs immigrants, les affiches et les guides d'activités publiés pour les enseignants dans le cadre de « Le Canada, un pays pour nous tous », et le site Web www.citzine.ca du Ministère pour la jeunesse. Ces activités favorisent le respect de la diversité et un sens d'appartenance commun chez les Canadiens. Elles reconnaissent également la contribution des immigrants à la croissance du Canada comme pays.

Mesures envisagées par le Canada

Le gouvernement du Canada adoptera les initiatives stratégiques suivantes pour sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme :

- Échanges Canada de Patrimoine canadien continuera de cibler les groupes sous-représentés et mettra sur pied des activités d'information, au besoin, afin de s'assurer que la participation aux programmes d'échanges témoigne de la diversité de la société canadienne. De plus, Échanges Canada s'appuiera sur les projets de coopération du Programme du multiculturalisme pour faire en sorte que la sensibilisation au multiculturalisme et au racisme soit entièrement intégrée aux programmes d'échanges réservés aux jeunes.
- La Stratégie nationale de prévention du crime, dirigée par Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) continuera d'accorder du financement de projets et partagera des connaissances et une expertise afin d'améliorer la situation des enfants et des jeunes à risque. Les membres de collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles et de minorités visibles sont invités à participer aux projets communautaires qui visent à diminuer la criminalité et la victimisation.

- Justice Canada continuera de travailler avec les organisations désignées à la diffusion de l'information sur différents enjeux liés à la justice, dont les droits de la personne, la violence familiale et le droit de la famille, afin d'assurer à tous un meilleur accès à la justice. Le ministère continuera d'observer sa politique relative à l'égalité des sexes et à la diversité lors de l'examen des propositions de financement des projets.
- En mai 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une session extraordinaire consacrée aux enfants. Cette session s'est conclue par une déclaration et un plan d'action intitulé *Un monde digne des enfants*, qui représentait un important consensus mondial concernant les stratégies requises et les mesures à prendre. En avril 2004, le gouvernement du Canada a lancé *Un Canada digne des enfants*, qui comprend des commentaires formulés par des membres de la société civile, d'enfants et de jeunes. En reconnaissant que les enfants et les adolescents composent environ le quart de la population et que les enfants autochtones représentent la portion de la population dont le taux de croissance démographique est le plus élevé, « Un monde digne des enfants » aidera les Canadiens à améliorer la qualité de vie des enfants au Canada et ailleurs dans le monde.

6. Contrer les actes motivés par la haine et les préjugés

L'approche canadienne : Aider les collectivités à cibler la haine et les préjugés à l'aide des médias et d'autres moyens, et accroître la représentation et la participation des groupes raciaux et ethniques dans les médias grand public.

La propagande haineuse et les crimes motivés par la haine sont des manifestations particulièrement virulentes du racisme et d'autres formes de discrimination qui lui sont associées. La loi, l'éducation du public, l'action communautaire et la collecte de données sont essentielles à la lutte contre la haine et les préjugés. Cependant, ce n'est pas suffisant. Les médias doivent jouer un rôle clé dans l'opinion publique, autant pour éduquer que pour former les opinions. Le *Plan d'action canadien contre le racisme* décrit l'utilisation qui peut être faite des médias comme

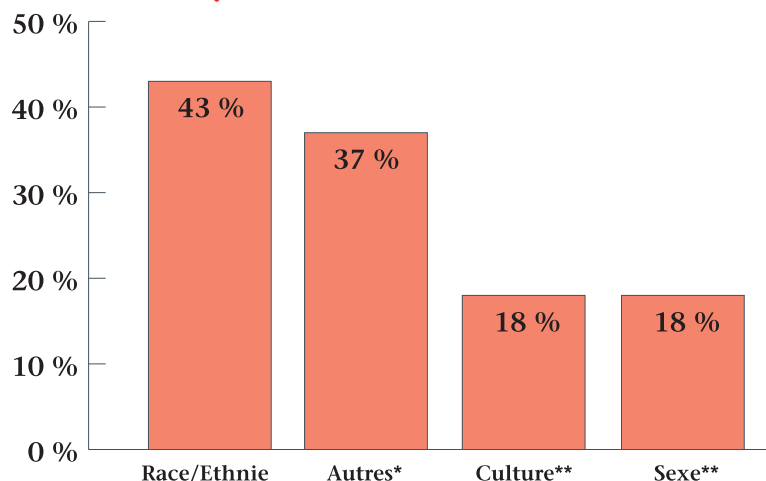
Le gouvernement du Canada invite tous les partenaires à trouver des solutions novatrices, notamment à l'aide de divers médias pour rejoindre les collectivités et les mobiliser dans la lutte contre les crimes motivés par la haine et les préjugés. Le renforcement des partenariats établis avec les médias permettra la diffusion d'information positive concernant la diversité et une meilleure représentation des groupes minoritaires dans les médias grand public.

– *Intervention du Canada lors de la CMCR*

outil de communication efficace pour lutter contre le racisme. Il incite les collectivités à combattre les actes motivés par la haine et les préjugés en se servant du multimédia. Il vise également à accroître la représentation et la participation des groupes raciaux et ethniques dans les médias grand public.

Le *Code criminel du Canada* stipule que la propagande qui incite à la haine contre un groupe identifiable ou la fomenté est un acte criminel. Le gouvernement du Canada entend continuer de mettre l'accent sur des initiatives proactives et la prévention, grâce aux partenariats, de sorte que tous les secteurs puissent mettre en place des mesures efficaces pour lutter contre les différentes formes de discrimination.

Graphique 4. Victimes de crimes motivés par la haine, par motif, 1999



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999

*Autres : comprend l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, la langue, l'incapacité ou autres.

** Il faut se servir de ces chiffres avec prudence en raison des données d'énumération des cellules antérieures.

Cependant, l'examen de la situation actuelle révèle qu'il faudra faire plus. En 1999, l'Enquête sociale générale de Statistique Canada a permis d'établir, pour la première fois à l'échelle nationale, le taux de victimisation liée à des activités criminelles motivées par la haine (pour des crimes signalés par les victimes elles-mêmes). Cette enquête

indique que la race et l'ethnie étaient les motifs les plus souvent évoqués par les victimes de crimes motivés par la haine (43 p. 100).

Selon cette même étude, le risque d'être victime d'un crime motivé par la haine était deux fois plus élevé pour les minorités visibles que pour les personnes de race blanche. Les études dont on dispose révèlent également que la victimisation liée à des activités motivées par la haine est plus grave que celle qui résulte de crimes non motivés par la haine. De plus, les crimes motivés par la haine font énormément de tort non seulement à la victime, mais aussi à l'ensemble du groupe auquel elle appartient.

Le gouvernement du Canada reconnaît que plus d'information détaillée est requise pour combler les lacunes touchant les données et répondre à plusieurs questions qui demeurent sans réponse.

Par ailleurs, en prenant en considération le rôle qu'a joué Internet face à la propagande haineuse, une attention particulière doit être consacrée à enrayer le recrutement de jeunes par des organisations de propagande haineuse et à contrer la diffusion d'information haineuse auprès des jeunes. Les jeunes doivent s'engager dans cette lutte parce qu'ils sont à l'aise avec la technologie et qu'ils sont souvent les cibles de la propagande haineuse diffusée sur le Web. La collaboration est également essentielle au sein des États et entre ceux-ci.

Bien que les médias et les nouvelles technologies puissent faciliter la propagande haineuse, le potentiel de ces outils est plus prometteur que destructeur. Les activités du gouvernement fédéral devraient se poursuivre au chapitre des publications sur papier et des publications électroniques ainsi que par la voie des médias en ligne pour :

- éliminer la prolifération électronique de la propagande haineuse qui ne respecte pas les frontières géographiques habituelles ni le droit national;
- sensibiliser les collectivités qui accueillent de nouveaux arrivants et qui les aident à s'intégrer;
- sensibiliser les jeunes et leur fournir des moyens de lutter contre le racisme.

Ce que fait le Canada

a) Législation pénale contre la propagande haineuse –

La propagande haineuse est interdite au Canada. Le *Code criminel* du Canada criminalise les gestes suivants :

- préconiser ou fomenter un génocide contre un « groupe identifiable »;
- inciter à la haine contre un « groupe identifiable » par la communication de déclarations dans un endroit public;
- fomenter volontairement la haine contre un « groupe identifiable » par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée.

Un « groupe identifiable » est défini comme toute section du public qui se différencie des autres par la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle. Préconiser ou fomenter un génocide est un acte criminel passible d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans. L'incitation à la haine constitue une infraction passible d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans.

De plus, le *Code criminel* permet la saisie et la confiscation de matériel de propagande haineuse destinée à la distribution ou à la vente. En 2001, une disposition a été ajoutée au *Code criminel* qui traite plus particulièrement de la propagande haineuse diffusée sur Internet. Cette disposition de la loi autorise le tribunal à ordonner la suppression du site de propagande haineuse auquel le public peut avoir accès en ligne lorsque ce site est hébergé sur un serveur qui relève de la compétence du tribunal.

b) Crimes motivés par la haine – En 1996, le gouvernement du Canada a ajouté un principe de détermination des peines dans le *Code criminel*. Par conséquence de cet ajout, sont notamment considérés comme des circonstances aggravantes des éléments de preuve établissant qu'une « infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondée sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle » ou tout autre facteur similaire.

Les modifications apportées à la loi en 2001 criminalisent le vandalisme « à l'égard de tout ou d'une partie d'un bâtiment ou d'une structure servant principalement au culte religieux – notamment une église, une mosquée, une synagogue ou un temple – d'un objet lié au culte religieux se trouvant dans un tel bâtiment ou une telle structure, ou sur le terrain où ceux-ci sont érigés, ou d'un cimetière », si le geste posé est motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur la religion, la race, la couleur ou l'origine nationale ou ethnique ».

c) Loi canadienne sur les droits de la personne - Dans les domaines qui relèvent de la compétence législative du Parlement, le gouvernement du Canada appuie la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui interdit la discrimination pour divers motifs. Cette loi prévoit aussi des mesures correctives pour les victimes. Une personne qui pense avoir été victime d'un traitement discriminatoire peut porter plainte à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). La Commission procédera ensuite à une enquête, après quoi la Commission pourra rejeter la plainte, tenter de faciliter un règlement ou soumettre la plainte au Tribunal canadien des droits de la personne. L'article 3(1) établit que la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur et la religion sont entre autres des motifs de distinction illicite.

L'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdit à une personne ou à un groupe d'aborder des questions susceptibles d'exposer une ou des personnes à la haine ou au mépris. L'interdiction de propagande haineuse fondée sur la race s'étend aux communications électroniques comme les courriels et Internet. Pour remédier à la situation, des compensations peuvent être offertes aux victimes et des pénalités monétaires et des programmes spéciaux peuvent être imposés afin d'éviter que de telle pratiques ne se reproduisent.

d) Divers systèmes de radiodiffusion – Le Canada possède l'un des systèmes de radiodiffusion les plus variés au monde. La diversité est l'un des principes clés qui sous-tendent la *Loi sur la radiodiffusion*. À titre d'organisme de réglementation et d'attribution de permis du système canadien de radiodiffusion, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a mis en

œuvre un certain nombre de politiques et continue de délivrer des permis pour des services de programmation à caractère ethnique ou autochtone. Le CRTC oblige tous les diffuseurs à témoigner de la diversité culturelle du Canada au sein de la collectivité desservie. Dernièrement, le CRTC a exigé que les réseaux de télévision (avec publicité) et les canaux de services spécialisés soumettent des plans d'entreprise sur la diversité culturelle, dans le cadre du renouvellement de leur permis, qui sera suivi du rapport annuel pour faire état de l'avancement des travaux.

Depuis novembre 2004, le système de radiodiffusion se compose de quelque 17 stations de radio à caractère ethnique, de quatre stations de télévision à caractère ethnique, de cinq canaux canadiens de services spécialisés à caractère ethnique, de 11 canaux de services spécialisés numériques à caractère ethnique (ainsi que de plusieurs autres canaux qui n'ont pas encore été lancés), et de 19 canaux de services dans une autre langue. Le CRTC a aussi récemment révisé sa politique en vue de l'autorisation de services offerts dans une langue étrangère. Le CRTC déploiera des efforts en vue d'améliorer l'accès à une programmation non canadienne dans une langue étrangère, tout en continuant d'appuyer des services d'origine canadienne à caractère ethnique et offerts dans une langue étrangère.

Le système de radiodiffusion offre également une variété de services aux Autochtones, dont le premier Réseau de télévision des peuples autochtones (Aboriginal Peoples Television Network), un nouveau réseau de radio autochtone pour certaines villes et plus de 200 stations de radio communautaire dans le Nord.

En 2001, à l'incitation du CRTC, le Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision a réalisé une importante recherche quantitative et qualitative sur la présence et la représentation de la diversité des communautés ethnoculturelles et autochtones du Canada à la télévision. Les résultats de cette recherche ont été publiés en juillet 2004 et aideront à mieux circonscrire les problèmes et à présenter des solutions concrètes à l'industrie de la radiodiffusion. La réaction du CRTC à ce rapport sera connue au début de 2005.

e) Interdiction de diffuser des propos offensants –

Les règlements du CRTC stipulent que la programmation ne doit pas comprendre des « propos offensants ou des images offensantes qui, pris dans leur contexte, risquent d'exposer une personne, un groupe ou une classe de personnes à la haine ou au mépris pour des motifs fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou une déficience mentale ou physique ».

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), un organisme d'autoréglementation qui relève du CRTC, voit à l'application des normes établies par ses membres (propriétaires de stations privées du Canada), y compris le *Code d'éthique*. Ce code permet aux diffuseurs de s'assurer que la programmation établie ne comprend aucun contenu abusif ou indûment discriminatoire. Le CCNR a récemment lancé son site Web et a publié une brochure d'information en plus de 30 langues afin de s'assurer que le plus grand nombre possible de Canadiens comprennent les règlements et le processus de plainte du Conseil et qu'ils peuvent y recourir.

Mesures envisagées par le Canada

Le gouvernement du Canada adoptera les initiatives suivantes pour lutter contre la propagande haineuse et les préjugés :

- Le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien poursuivra le plus récent projet de l'Association canadienne des directeurs de l'information en radiotélévision pour faire la promotion d'une plus grande diversité au sein des médias d'information. Il encouragera, soutiendra et favorisera ainsi une représentation équitable des minorités raciales et ethniques dans les médias.
- À la suite du Forum de la ministre du Patrimoine canadien sur la diversité et la culture (2003), le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien a établi un partenariat triennal avec l'Office national du film du Canada, Téléfilm Canada et le Conseil des Arts du Canada. Ce partenariat, l'Initiative Déclat, continuera d'ouvrir des portes aux professionnels sous-représentés au sein du secteur télévisuel du Canada et suscitera des expériences culturelles plus

dynamiques pour les auditoires partout au Canada. Ainsi, on pourra éliminer les obstacles perçus et véritables qui se dressent devant les professionnels ethnoraciaux, ethnoculturels et autochtones.

- Le Programme du multiculturalisme, en collaboration avec le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) de Statistique Canada, améliorera la collecte des données non regroupées sur les crimes et les incidents motivés par la haine. Le CCSJ est à élaborer une stratégie nationale normalisée de collecte de données sur les crimes motivés par la haine, de même qu'un programme de formation et d'aide à l'intention des corps policiers pour appuyer leurs efforts de collecte de données et de production de rapports. Lorsque le programme sera en place, les données statistiques annuelles comprendront : les crimes motivés par la haine signalés par les services policiers; les caractéristiques des auteurs des infractions et le profil des récidivistes; des détails concernant la nature et les motifs du crime haineux; des liens avec les réseaux criminels et l'incidence des peines infligées; une analyse des données sur la victimisation.
- Justice Canada propose de lutter contre la diffusion de propagande haineuse sur Internet en travaillant en vue de mettre sur pied une ligne téléphonique pour dénoncer ces crimes.
- Justice Canada propose également d'offrir une éducation publique et de l'information juridique sur les lois interdisant la propagande haineuse. Ces activités comprennent de l'aide aux fournisseurs de services Internet à cerner la propagande haineuse diffusée en ligne.
- Citoyenneté et Immigration Canada continuera de miser sur les efforts déployés en vue de promouvoir des valeurs partagées de citoyenneté par le biais du partenariat qu'il a établi avec le Bureau des conférenciers immigrants du programme *Passages to Canada* de l'Institut du Dominion. Ces efforts seront accrus en vue d'inclure un plus grand nombre d'écoles et une participation plus importante des gens d'affaires. Le Ministère tentera également de mettre à contribution les succès remportés par des initiatives telles que Cultiver la paix, un outil conçu pour aider les jeunes gens à acquérir des compétences en résolution des conflits et en édification de la paix.

PARTIE III :
Rendre des comptes
à la population canadienne



Partie III : Rendre des comptes à la population canadienne

LE PLAN D'ACTION CANADIEN CONTRE LE RACISME a pour objectif fondamental de garantir que tous ont leur place au Canada, sans égard aux origines, à la race ou à l'ethnicité. Le rôle du gouvernement du Canada consiste à éliminer toutes les barrières à la participation entière et active des citoyens ainsi qu'aux occasions qui se présentent à eux. Cependant, il revient aussi aux citoyens la responsabilité de faire tout en leur pouvoir pour contribuer au bien-être de la société canadienne. Qui dit droits dit également responsabilités.

Ce plan d'action vise à éliminer les attitudes et les comportements racistes et, ce faisant, il contribuera à assurer des perspectives sociales et économiques équitables pour tous les Canadiens.

Avec ce plan, le gouvernement du Canada convie tous les secteurs de la société – les gouvernements, les organisations, les collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles, et les particuliers – à collaborer dans le but commun de contrer le racisme.

Le racisme est une réalité qui ne doit pas être ignorée. Malheureusement, des sondages d'opinions nous révèlent qu'il s'agit d'une réalité inéluctable pour de nombreux Canadiens. Des consultations effectuées par le gouvernement Canadien font ressortir aussi qu'il y a des hommes, des femmes et des enfants qui voient leurs perspectives d'avenir limitées ou qui sont maltraités en raison de leur race ou de leur origine ethnique. L'évolution démographique rapide et les tendances culturelles changeantes de la société canadienne témoignent de la nécessité d'élaborer des mesures proactives et des mesures de prévention pour contrer efficacement le racisme, particulièrement dans les grands centres urbains du Canada.

Des consultations auprès des citoyens ont permis d'établir des orientations claires pour élaborer le *Plan d'action canadien contre le racisme*. Elles ont mis en évidence qu'il devait être prioritaire tant pour les gouvernements que pour les citoyens de s'engager dans la lutte au racisme et à la

discrimination. Les Canadiens souhaitent qu'on adopte des mesures déterminantes qui donneront des résultats concrets.

Dans cet esprit, chacune des initiatives du *Plan d'action canadien contre le racisme* mène à des résultats concrets. De plus, le plan repose sur des partenariats entre des secteurs différents de la société canadienne et les résultats qui en découleront dépendront de la façon dont le gouvernement et la société civile collaboreront.

Le succès du *Plan* passe par le suivi qui sera fait des progrès réalisés et les comptes qui seront rendus à la population.

Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien établira un cadre d'imputabilité. En ce qui concerne l'évaluation à long terme du plan, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Programme du multiculturalisme collaboreront afin de dégager des indicateurs sociaux qui permettront de mesurer les progrès réalisés dans la lutte au racisme.

Le gouvernement du Canada, grâce à ses partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, continuera à aborder, dans le cadre de ses responsabilités conjointes, les enjeux relatifs au racisme et au multiculturalisme et veillera à la diffusion de l'information entre les gouvernements. Le ministre d'État (Multiculturalisme) consultera tous les ans les parties concernées afin d'évaluer les progrès réalisés grâce aux efforts visant à éliminer les obstacles à la participation et aux perspectives et de redoubler les efforts pour que cette même société canadienne devienne exempte de racisme.

Le gouvernement du Canada fera rapport à la population à l'aide de son rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* qui est déposé au Parlement.

En outre, il rendra régulièrement des comptes aux Nations Unies sur la mise en œuvre de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

Tout comme le *Plan d'action* lui-même, le rapport aux Canadiens sera évolutif; il servira à souligner les progrès réalisés et les mesures à prendre pour maintenir le cap. L'équité raciale et sociale n'est pas un projet d'une durée précise : c'est un projet à long terme qui s'inscrit dans l'évolution continue de notre pays.

CONCLUSION



Conclusion

UN CANADA POUR TOUS : LE PLAN D'ACTION CANADIEN CONTRE LE RACISME témoigne du rôle inédit de chef de file que joue le gouvernement du Canada en matière de lutte contre le racisme. Il propose des mesures concrètes pour contrer les manifestations directes et systémiques du racisme. Également, il tient compte des incidences du racisme sur les communautés ethnoraciales et ethnoculturelles du pays. Grâce aux politiques, aux programmes et aux services, ce plan d'action s'attache à renforcer l'identité du Canada en tant que société inclusive et multiculturelle.

Conformément à ces visées, le gouvernement du Canada a profité du dépôt de son budget 2005 pour engager une somme de 56 millions de dollars sur cinq ans en vue d'assurer la réalisation du *Plan d'action*.

Des solutions pragmatiques, des résultats quantifiables et l'imputabilité envers la population sont autant d'éléments que l'on retrouve au cœur même du *Plan d'action canadien contre le racisme*. Le Plan aborde aussi la question des divers rôles et responsabilités ainsi que des pratiques exemplaires qui peuvent être partagées sur la scène internationale. Qui plus est, il fait la démonstration que le Canada et ses citoyens ont tout à gagner en tenant leurs engagements de continuer la lutte au racisme et de soutenir le multiculturalisme.

Les priorités énoncées dans ce document témoignent de la détermination du Canada à créer une société juste, équitable et accueillante. Elles permettront d'écarter, au profit des Canadiens qui en ont le plus besoin, les obstacles qui réduisent les perspectives d'avenir et d'équité véritable. Elles serviront aussi à affirmer la valeur de la citoyenneté canadienne en renforçant nos liens sociaux et en donnant un sens aux valeurs communes sur lesquelles nous nous fondons dans la vie de tous les jours.

La mise en œuvre du *Plan d'action canadien contre le racisme* aide les Canadiens à concrétiser la vision commune d'une société inclusive – Un Canada pour tous – où les personnes sont traitées avec respect et dignité, où elles peuvent au besoin obtenir de l'aide et où personne n'est laissé pour compte.